

4. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

4.1. NATURE DES ACTIVITES

L'activité envisagée consiste en l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes.

Les terrains concernés s'étendent sur une surface de 337 000 m², dont 294 000 m² concernés par l'apport de déchets inertes compte tenu du respect d'une distance de recul de 10 m par rapport à la limite d'emprise, étendue à 15 m au Sud en raison de la présence d'un oléoduc. Une distance de 5,025 m sera conservée de part et d'autre de la conduite de gaz qui passe dans l'angle Nord-Ouest.

4.2. CLASSEMENT DES ACTIVITES

L'activité est visée par la **rubrique 2760.3** de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle est soumise au régime de l'enregistrement (E).

Numéro de la rubrique	Intitulé	Régime
2760-3	Installations de stockage de déchets inertes	(E)

Tableau 3 : Activité classée exercée

Aucune autre activité classée ne sera exercée sur le site. Il n'y aura pas d'atelier d'entretien des engins. L'entretien sera fait dans un atelier extérieur (engins sous contrat avec une société de location) ou le cas échéant sur le site, moyennant les précautions appropriées (cf. paragraphe 10.1.4).

Le plein des réservoirs des engins et des machines sera réalisé à partir d'une cuve aérienne positionnée sur bac de rétention de capacité au moins équivalente dans un local mobile cadenassé (container). La contenance (1 m³) est largement inférieure au seuil de déclaration de la rubrique 4734-2 (50 tonnes soit 60 m³ environ). De même, le volume annuel consommé (70 m³) est inférieur au seuil de la rubrique 1435 (500 m³).

En l'absence de projet de construction sur le site, aucun permis de construire n'est nécessaire. Aucune autorisation de défrichement n'est requise compte tenu de l'occupation du sol.

4.3. VOLUME DES ACTIVITES

4.3.1. VOLUME ET DUREE

Volume de déchets inertes à accueillir	1 600 000 m ³
Apport moyen annuel de déchets inertes	200 000 m ³ soit 330 000 tonnes *
Durée de fonctionnement sollicitée	8 ans

* densité 1,65

Tableau 4 : Volume et durée d'activité

La cadence maximum sera de 273 000 m³ (identique à l'actuelle).

4.3.2. HORAIRES

La plage horaire maximale d'activité sera comprise entre 7h et 17h, du lundi au jeudi et de 7h à 15h le vendredi, hors jours fériés.

4.3.3. ROTATIONS DE CAMIONS

L'activité engendra 40 à 45 rotations par jour en moyenne, sur la base d'un volume d'apport annuel de 200 000 m³ et de 245 jours annuels de travail.

4.4. PERSONNEL

L'exploitation se fera sous la surveillance, directe ou indirecte, d'une personne nommément désignée par l'exploitant, ayant subi une formation sur la conduite de l'installation, des dangers et inconvénients induits, des produits et déchets utilisés ou stockés et des dispositions à mettre en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

Cette fonction sera assurée par Monsieur Vincent BRIGAULT, Directeur des Opérations de l'entreprise.

Une personne travaillera à la mise en place des remblais. Il s'agit actuellement de Monsieur Fréty COLLOGER, qui dispose de plus de 25 ans d'expérience et possède tous les CACES nécessaires (pelle, bull, chargeur...). La réception, le contrôle et l'enregistrement des apports seront assurés par un agent d'exploitation (cf. paragraphe 7).

Des consignes établies et tenues à jour sont affichées dans le local du personnel (locaux situés sur l'ISDI actuelle qui sera déplacée à l'avancement).

4.5. AMENAGEMENTS PREALABLES

4.5.1. ACCES

L'accès à l'ISDI actuelle se fait depuis la RD 12 par une voie recouverte d'un enrobé. Un portail est en place à l'extrémité de la voie d'accès. Il est fermé à clef en dehors des heures d'ouverture.

Cet accès continuera à être utilisé dans le cadre du projet. Il sera prolongé vers le Nord. Un renfort sera mis en place au droit du franchissement de l'oléoduc (dalle de répartition en accord avec le gestionnaire du réseau).

4.5.2. SIGNALISATION

Un panneau de signalisation et d'information énumérant les mentions suivantes sera implanté au niveau de l'accès. Il comportera les informations suivantes :

- l'identification de l'installation,
- le numéro et la date de l'arrêté préfectoral,
- la raison sociale et l'adresse de l'exploitant,
- les jours et heures d'ouverture,
- la mention « interdiction d'accès à toute personne non autorisée »,
- le numéro de téléphone de la gendarmerie ou de la police et des services départementaux d'incendie et de secours.

Des panneaux seront apposés sur la périphérie du site de façon à signaler l'interdiction d'accès à toute personne non autorisée.

4.5.3. DECAPAGE DE LA COUVERTURE

La terre végétale et les marnes, qui avaient été décapées préalablement à l'exploitation de l'ancienne carrière et remises en place sur les parcelles dans le cadre de sa remise en état, seront décapées de façon progressive et sélective. La terre sera mise en place en périphérie du site sous la forme d'un merlon, (3 m de haut) qui assurera la sécurité des lieux ; Les marnes seront stockées en tas.

Ces deux types de matériaux seront remis en place dans l'ordre d'origine une fois les remblais extérieurs mis en forme (cf. paragraphe 6). La couverture de surface sera donc identique à celle qui existait initialement.

Afin de vérifier la cote de fond (130 m NGF), un relevé topographique sera réalisé par un géomètre après chaque campagne de décapage.

Le décapage sera réalisé en dehors de la période de nidification et d'élevage des jeunes oiseaux (celle-ci s'étendant du mois d'avril au mois de juillet inclus), ou après inspection préalable dans la quinzaine précédant les travaux (cf. annexe 8).

4.6. MODALITES DE GESTION DES APPORTS DE MATERIAUX

Les déchets inertes accueillis proviendront de chantiers de démolition et de terrassement (notamment des matériaux dits 3+). L'essentiel proviendra de centres de tri où les déchets indésirables en stockage d'inertes auront été enlevés.

4.6.1. MATIERES PREMIERES ACCEPTEES

Plusieurs types de déchets inertes seront réceptionnés sur le site :

- principalement des déblais de terrassement, composés essentiellement de terres et de matériaux pierreux,
- secondairement des produits de démolition, essentiellement composés de morceaux de béton et d'enrobés. Les tuiles, briques, céramiques seront également acceptées. L'essentiel proviendra de centres de tri

L'accueil des matériaux sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516 et 2517 et dans les installations de stockage des déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées.

Aussi, l'installation ne pourra ni admettre ni stocker :

- des déchets présentant au moins une des propriétés de danger, notamment des déchets contenant de l'amiante comme les matériaux de construction contenant de l'amiante, relevant du code 17 06 05* de la liste des déchets, les matériaux géologiques excavés contenant de l'amiante, relevant du code 17 05 03* de la liste des déchets et les agrégats d'enrobé relevant du code 17 06 05* de la liste des déchets ;
- des déchets liquides ou dont la siccité est inférieure à 30% ;
- des déchets dont la température est supérieure à 60°C ;
- des déchets non pelletables ;
- des déchets pulvérulents, à l'exception de ceux préalablement conditionnés ou traités en vue de prévenir une dispersion sous l'effet du vent ;
- des déchets radioactifs.

La liste des matériaux acceptés sur le site sans procédure d'acceptation préalable est fournie dans le tableau suivant¹.

¹ sur la base de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014

RECYCLEO
Installation de stockage de déchets inertes – VILLEAU (28)
Demande d'enregistrement

Code déchet	Nature	Restrictions
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 01 02	Briques	
17 01 03	Tuiles et céramiques	
17 01 07	Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 03 02	Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe

Tableau 5 : Matériaux acceptés sur le site sans procédure d'acceptation préalable

Les déchets d'enrobés bitumineux, relevant du code 17 03 02, feront l'objet d'un test de détection pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas de goudron.

Une procédure d'acceptation préalable sera réalisée pour tout déchet ne figurant pas sur cette liste et/ou provenant d'un site potentiellement pollué. Elle comportera a minima une évaluation du potentiel polluant du déchet par un essai de lixiviation (test normalisé NF EN 12457-2) pour les paramètres définis au 1° de l'annexe II de l'arrêté du 12-12-2014, et une analyse du contenu total pour les paramètres définis au 2° de la même annexe.

Compte tenu des chantiers en cours et à venir, en particulier en région Ile-de-France, dont certains déchets inertes dépassent pour certains paramètres les critères fixés à l'annexe II de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014, une modification des valeurs limites d'acceptation est demandée.

Sur la base des conclusions de l'étude hydrogéologique jointe, des matériaux dont la qualité respecte les seuils de l'arrêté ministériel augmentés d'un facteur 3 pour les paramètres sur éluats et d'un facteur 2 pour le carbone organique total seront acceptés sur le site, conformément aux possibilités mentionnées à l'article 6.

En effet, l'étude réalisée au moyen de l'outil HYDROTEX, développé par le BRGM, a montré que le site est compatible avec l'accueil de matériaux répondant aux seuils dérogatoires. Le scénario le plus pénalisant consistant à disposer de matériaux dits 3+ dans l'ensemble de la fouille n'a pas d'impact sur les eaux de la nappe, ni sur les eaux de consommation humaine au droit du captage le plus proche.

4.6.2. PROCEDURE D'ACCEPTATION

Les entrées de matériaux seront gérées conformément à la procédure réglementaire :

- Avant la livraison ou au moment de celle-ci, ou avant la première d'une série de livraisons d'un même type de déchets inertes, leur producteur remet à l'exploitant un document préalable indiquant son nom et ses coordonnées, l'origine, les quantités et le code des déchets (n° à 6 chiffres). Y sont annexés les résultats de l'acceptation préalable pour les déchets ne relevant pas de la liste de l'annexe I de l'arrête du 12 décembre 2012.
- Ce document est signé par le producteur des déchets et les différents intermédiaires le cas échéant.
- En cas d'acceptation des déchets, un accusé de réception, comprenant le document préalable, complété avec la quantité admise, la date et l'heure de l'acceptation, est délivré au producteur.
- Dans le cas contraire, le motif de refus est notifié.

Pour chaque apport, il sera procédé à :

- La vérification du document préalable,
- La réalisation d'un double contrôle visuel : avant déchargement depuis une plateforme aménagée, puis lors du déchargement sur la zone de stockage,
- L'enregistrement du tonnage ou du volume.

Si besoin, un tri des matériaux impropres (morceaux de bois, verre, ferraille, plastique, plâtre...) sera réalisé ; ces déchets seront stockés dans des bennes sur une aire dédiée puis évacués vers des centres de stockage appropriés.

4.7. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

4.7.1. CADENCE D'APPORTS

Les matériaux inertes destinés à être stockés sur le site seront apportés depuis les chantiers et centres de tri des régions Centre et limitrophes (Ile-de-France) par camions de 30 tonnes de charge utile.

L'activité engendra 40 à 45 rotations par jour en moyenne (cf. paragraphe 4.3.3).

A leur arrivée sur site, après vérification du contenu de la benne, les matériaux inertes seront déversés sur une aire provisoire d'accueil (conformément à l'article 19 de l'arrêté ministériel de prescriptions du 12 décembre 2014), cette zone sera matérialisée au fil de l'avancement du remblayage par une rubalise.

4.7.2. ENGIN ET LOCAUX

Il y aura a minima une pelle mécanique et un bull sur le site. Lors des campagnes de décapage, une pelle et plusieurs engins de transport (tombereaux et/ou tracteurs avec bennes et/ou camions) seront présents.

Le local destiné au personnel et à l'enregistrement des apports présent sur le site actuel sera conservé et déplacé si besoin à l'avancement du chantier.

Un container sera présent pour le stockage de la cuve de gazole non routier nécessaire au fonctionnement des engins. Il sera déplacé à l'avancement du chantier.

4.7.3. REGLES D'EXPLOITATION

Conformément à l'article 16 de l'arrêté ministériel de prescription du 12 décembre 2014, l'installation de stockage de déchets sera protégée pour empêcher le libre accès au site.

Cette protection sera assurée par un merlon constitué avec de la terre décapée, qui sera doublé par une clôture.

L'accès sera fermé par un portail cadenassé en dehors des heures de présence du personnel.

4.7.4. SENS DE PROGRESSION DU STOCKAGE

Le stockage débutera au Sud-Est et progressera par bandes d'environ 100 m en direction du Nord-Est, puis reviendra en direction du Sud-Ouest.

En période humide, les apports seront mis en place préférentiellement côté Sud, au plus près de la voie d'accès.

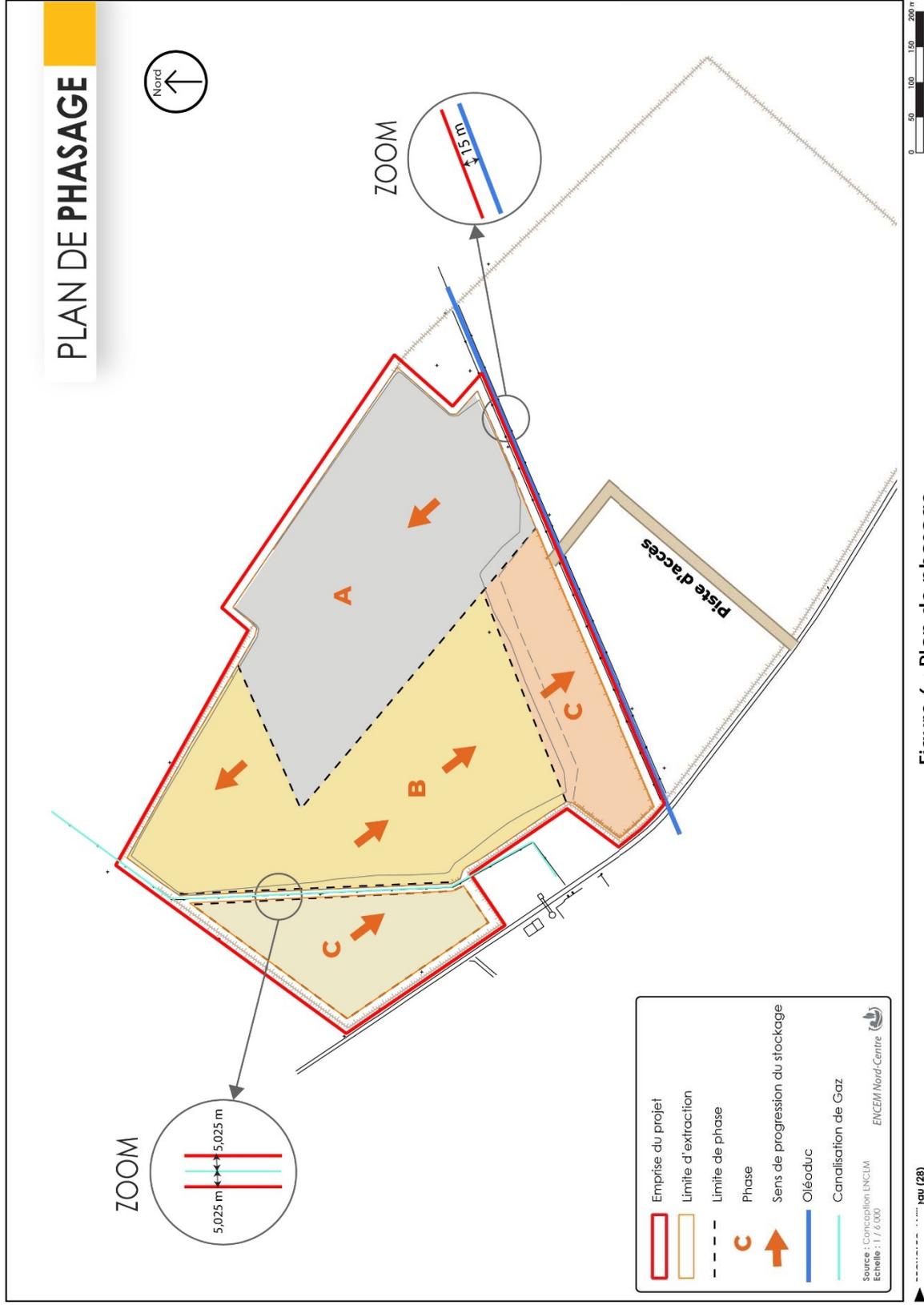


Figure 6 : Plan de phasage

Phase	Surface	Volume de stockage	Durée
A	120 000 m ²	600 000 m ³	3 ans
B	113 000 m ²	600 000 m ³	3 ans
C	70 000 m ²	400 000 m ³	2 ans
Total	303 000 m²	1 600 000 m³	8 ans

Tableau 6 : Tableau de phasage

Le chemin agricole qui passe sur la partie Est du site sera déplacé en limite d'emprise durant la phase de remblaiement du secteur. Il sera ensuite recréé à son emplacement actuel.

Les plans de chacune des phases et des coupes sont joints en annexe 3.

5. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DISPOSITIONS D'URBANISME

La commune de Villeau n'est pas couverte par un Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'Urbanisme intercommunal. C'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique.

Le projet est compatible avec ce règlement.

6. REMISE EN ETAT DU SITE ET USAGE FUTUR

Les travaux de remise en état consisteront à régaler les matériaux marneux puis la terre végétale stockée en merlon autour du site sur la surface des remblais. Une couche de 60 à 80 cm de terre arable sera ainsi déposée sur l'ensemble de la surface nivelée.

Les différentes structures (local, container d'hydrocarbures, bennes ...) seront évacuées. Le portail et la clôture seront démontés.

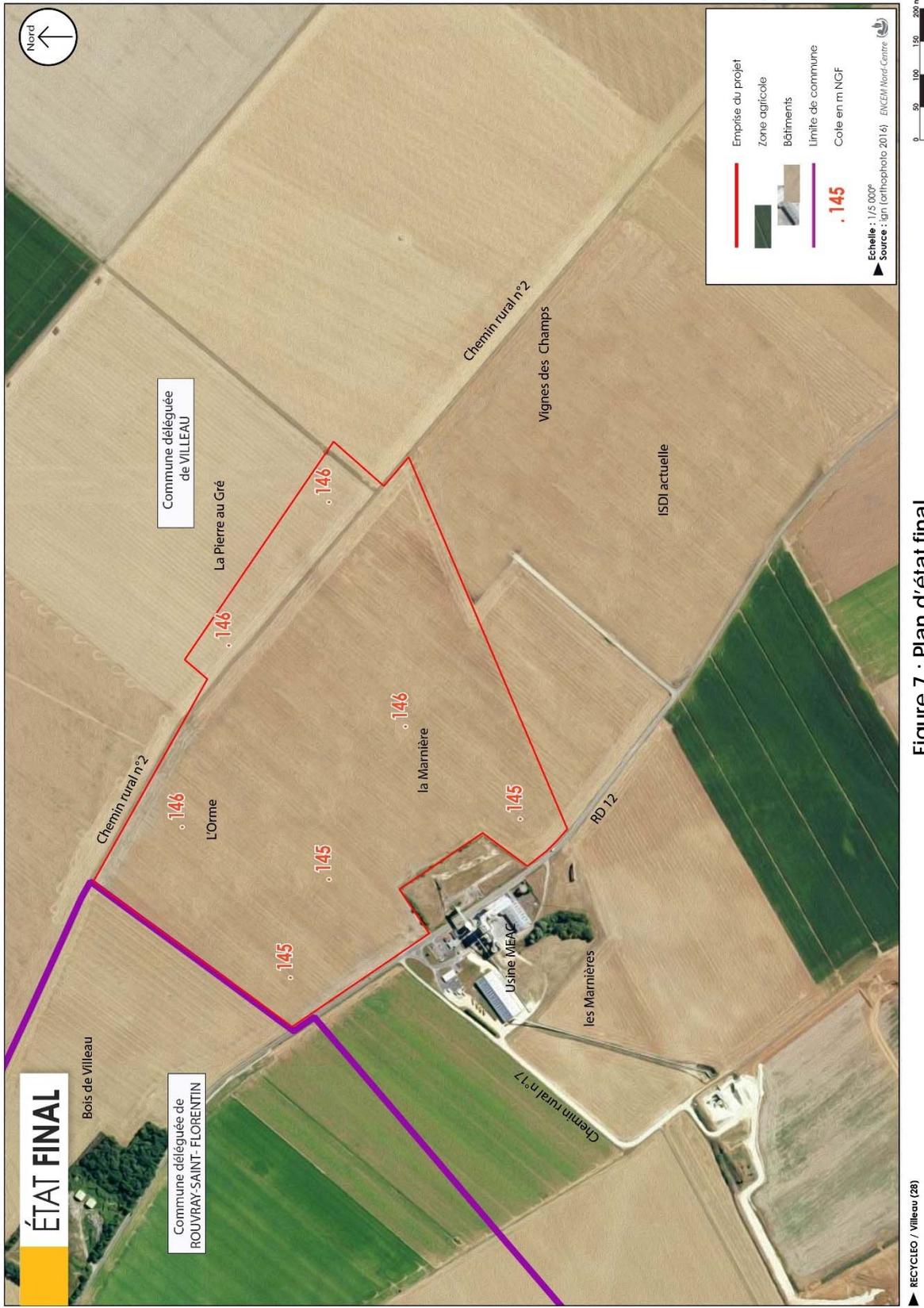
Lors de l'arrêt définitif de l'activité, le site présentera une surface remblayée se raccordant au terrain naturel environnant. Une légère pente de l'ordre de 1% sera modelée en direction du Nord-Ouest, en suivant la topographie originelle.

Ainsi réaménagés les terrains pourront être remis en culture, comme c'est le cas sur les secteurs remis en état de l'ISDI actuelle.

Les avis du maire de la commune et des propriétaires des terrains sur la remise en état sont fournis en annexe 1.

A la fin de l'exploitation, l'exploitant fournira au préfet du département un plan topographique du site à 1/500. Une copie sera transmise au maire de la commune et aux propriétaires des terrains (conformément à l'article 34 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014).

RECYCLEO
 Installation de stockage de déchets inertes – VILLEAU (28)
 Demande d'enregistrement



► RECYCLEO / Villeau (28)

Figure 7 : Plan d'état final



7. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

7.1. MATERIELS ET PERSONNEL

Éléments Matériels :

La société RECYCLEO dispose des éléments matériels suivants :

MATERIEL	CARACTERISTIQUES	UTILISATION
Pousseur D6N - CATERPILAR	Système AUTOSHIFT -Economie de carburant -Réduction de 80 % des émissions de NOx	-Poussage des déchets inertes dans l'excavation prévue à cet effet -Nivelage de la piste et de l'aire de déchargement -Nivelage de la phase de finition
Pelle Hyundai 290	Système CATO -Optimisation de puissance assistée pour l'économie de carburant -Insonorisation poussée du compartiment moteur pour réduction des émissions sonores	-Merlonage du site -Excavation du vide de fouille -Tri mécanique des entrants -Aide au déchargement

Éléments Humains :

Afin d'assurer le bon fonctionnement du site et des machines, la société RECYCLEO dispose des moyens humains suivants :

Nom	Fonction	Années d'expériences
BRIGAULT Vincent	Directeur des Opérations	6 ans dans l'entreprise
TAVERNARI Fabrice *	Agent d'exploitation	1 an ans dans l'entreprise Plus de 30 ans d'expérience dans le suivi de la qualité Formation en interne sur la gestion des déchets 3 et 3+
COLLOGER Frety	Conducteur d'engins	25 ans dans l'entreprise

* CV et fiche de poste en annexe 2

7.2. ORGANISATION DE LA SOCIETE RECYCLEO

Les missions des différents personnels sont les suivantes :

Directeur des Opérations

- Organiser la gestion du Site,
- Mettre en œuvre et contrôler l'activité du site,
- Veiller au respect de la réglementation,
- Interlocuteur des Centres de Tri clients,
- Interlocuteur des différentes autorités.

Agent d'exploitation

- Gérer au quotidien le site,
- Vérifier visuellement les apports (entrée et déchargement),
- Communiquer et faire appliquer les consignes de sécurité,
- Vérifier et maintenir les éléments de signalisation,
- Tenir à jour le cahier des entrées.

Conducteur d'engins

- Préciser le point de déchargement,
- Sécuriser l'aire de déchargement,
- Faire appliquer les consignes de sécurité,
- Utiliser les moyens techniques adaptés,
- Vérifier et maintenir les engins dans un bon état de fonctionnement,
- Veiller au respect des consignes environnementales pour ces tâches.

Afin d'offrir ses services d'enlèvement et de stockage aux centres de tri clients, RECYCLEO s'appuie sur une plate-forme logistique et physique.

Cette plate-forme gère les transporteurs référencés par la société RECYCLEO et veille à leur stricte utilisation pour les enlèvements auprès des clients.

Elle assure l'interface des besoins clients à savoir demande d'enlèvements quotidiens et gestion des flux de retour auprès des transporteurs.

La mission de cette plateforme est de coordonner les flux retours pour les transporteurs qui assurent la montée des matériaux de Beauce pour les différents exploitants de carrières situées à moins de 10 kilomètres du site de stockage et ainsi inscrit l'activité de la société RECYCLEO dans l'écosystème départemental.

Cette plate-forme s'appuie principalement sur un centre physique situé à Ablis (78) et offre aux transporteurs la possibilité de stationner sur un terrain réservé et clos afin d'effectuer leurs coupures réglementaires sans soucis pour la circulation.

Cette plate-forme fournit aussi une aire sécurisée pour le dépôt temporaire de bennes vides ou chargées.

Cette plate-forme permet aux intervenants extérieurs du dépannage d'effectuer leurs réparations sur un lieu approprié.

7.3. CAPACITES FINANCIERES

Les éléments justifiant des capacités financières de la société sont joints en annexe 2.

8. SITUATION PAR RAPPORT AUX ZONAGES BIOLOGIQUES ET EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

La zone sollicitée se trouve en dehors de toute zone NATURA 2000. Elle est dehors de tout périmètre de parc national, de parc naturel régional, de réserve naturelle ou de parc naturel marin. Elle n'est pas non plus couverte par une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 4 km environ au Sud-Est. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale FR 2410002 Beauce et vallée de la Conie. La Zone d'Importance pour les Conservation des Oiseaux Vallée de la Conie et Beauce centrale recouvre le même secteur.

Ces zones sont figurées sur la carte jointe au paragraphe 9.

L'intérêt du site Natura 2000 repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (80% de la zone sont occupées par des cultures) : Oedicnème criard (35-45 couples), alouettes (dont 15-30 couples d'Alouette calandrelle, espèce en limite d'aire de répartition), cochevis, bruants, Perdrix grise (population importante), Caille des blés, mais également les rapaces typiques de ce type de milieux (Busards cendré et Saint-Martin).

Au regard de la situation du projet par rapport au site Natura 2000, et à la remise en état progressive des terrains, aucune évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 n'est nécessaire.

Le rapport de l'étude écologique menée dans le cadre du projet est joint en annexe 8.

9. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES

La compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes mentionnés aux 4°, 5°, 16° à 23°, 26° et 27° du tableau I de l'article R.122-17 du Code de l'environnement ainsi qu'avec les mesures fixées par l'arrêté prévu à l'article R.222-36.

Plan, schéma, programme, document de planification	Remarques
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environnement	Cf. § 9.1 ci-après
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L. 212-3 à L. 212-6 du code de l'environnement	Cf. § 9.1 ci-après
Schéma mentionné à l'article L. 515-3 du code de l'environnement (schéma départemental des carrières)	Sans Objet compte tenu de l'activité projetée
Plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement	Cf. § 9.2
Plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets prévu par l'article L. 541-11-1 du code de l'environnement	
Plan régional ou interrégional de prévention et de gestion des déchets dangereux prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement	
Plan départemental ou interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux prévu par l'article L. 541-14 du code de l'environnement	
Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux d'Ile-de-France prévu par l'article L. 541-14 du code de l'environnement	Sans objet
Plan départemental ou interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics prévu par l'article L. 541-14-1 du code de l'environnement	Cf. § 9.2
Plan de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics d'Ile-de-France prévu par l'article L. 541-14-1 du code de l'environnement	
Programme d'actions national pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement	Sans Objet compte tenu de l'activité projetée
Programme d'actions régional pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement	

9.1. CONCERNANT LA GESTION DES EAUX

Le secteur fait partie du périmètre du SDAGE du bassin Loire Bretagne et du SAGE de la Beauce et milieux aquatiques associés.

Le site est soumis aux dispositions des articles L. 212-1 à L. 212-7 (SDAGE et SAGE), du Code de l'environnement. L'activité sera compatible avec le SDAGE.

Le SDAGE définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin versant. L'objectif est d'assurer :

- la non-détérioration des masses d'eau,
- le bon état écologique et chimique des masses d'eau de surface,
- le bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines,
- la suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires,
- l'atteinte des normes et objectifs fixés par les directives existantes dans le domaine de l'eau.

Les objectifs du SAGE de la Nappe de Beauce sont les suivants :

- gérer quantitativement la ressource : mise en place d'une gestion équilibrée de la ressource pour maintenir l'économie du territoire en garantissant les besoins en eau des différents usages, mais aussi de maintenir le bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides associées en garantissant un niveau d'eau satisfaisant dans les rivières,
- assurer durablement la qualité de la ressource : diminution de la teneur en polluants dans l'eau et préservation de cette ressource contre toute pollution, afin de protéger l'alimentation en eau potable,
- préserver les milieux naturels : cet objectif doit permettre de restaurer et de protéger ces milieux naturels et de rendre aux cours d'eau et aux zones humides leur rôle hydraulique et épuratoire,
- prévenir et gérer les risques de ruissellement et d'inondation.

L'activité est compatible avec le SDAGE et le SAGE.

Le stockage de déchets inertes ne nécessitera aucun prélèvement d'eau et n'engendrera aucun rejet dans le milieu naturel. Elle n'utilisera aucun produit polluant dangereux susceptible de dégrader la qualité des eaux et disposera de moyens adaptés pour éviter toute pollution en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures (absorbants dans les engins et dans le local). Le stockage de carburant se fera dans une cuve placée sur rétention.

Le lavage des bennes des camions sera réalisé à partir d'eau du réseau, depuis la canalisation qui passe en bordure de la RD 12 puis le long de la voie d'accès. Le volume annuel utilisé est et sera de 1200 m³ environ.

Le caractère inerte des déchets stockés empêche tout risque de dégradation des eaux. Les caractéristiques des matériaux mis en place sur le site seront compatibles avec fond géochimique local.

9.2. CONCERNANT LES DECHETS

La gestion des déchets est planifiée par plusieurs documents, suivant la nature des déchets :

- le Plan national de prévention des déchets adopté en 2004 et les plans nationaux de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets,
- le plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux (PREDIS) élaboré en 2009,
- le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) d'Eure-et-Loir approuvé le 22 avril 2011 et dont la compétence est assumée par le Conseil départemental,
- le Plan Départemental d'Élimination des Déchets du chantier du BTP approuvé le 5 novembre 2002.

Les principales orientations de ces plans sont :

- la réduction à la source de la production des déchets,
- l'amélioration du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets (réduction des déchets ultimes),
- l'optimisation et la rationalisation de la collecte et du transport,
- la communication et l'information.

L'activité projetée aura pour but le stockage de matériaux issus des chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics non valorisables. Les déchets indésirables éventuels (bois, plastique, ferraille...) seront séparés des matériaux à stocker pour être repris, éliminés ou valorisés par des filières de récupération agréées.

En outre, le personnel qui travaillera sur le site est sensibilisé à la gestion des déchets.

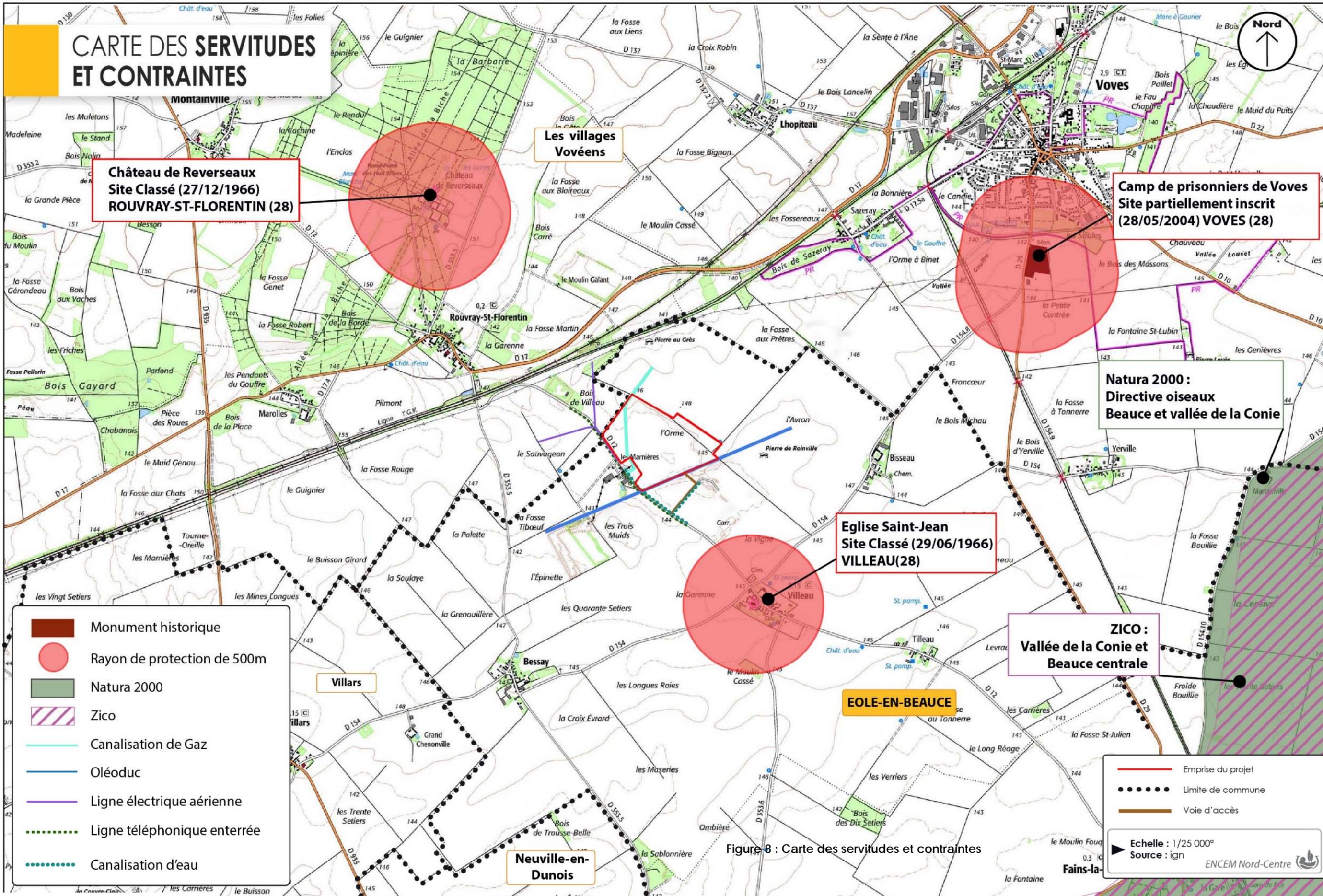
L'activité projetée répond donc aux objectifs des différents plans de gestion des déchets.

9.3. AUTRES SERVITUDES ET CONTRAINTES

► Le stockage de matériaux sera tenu à une distance de 15 m de l'oléoduc qui passe en limite Sud et à 5,025 m de la canalisation de gaz qui passe dans l'angle Nord-Ouest et en limite Nord, conformément aux recommandations des services gestionnaires.

Aucun autre réseau (électricité, télécommunication) ne traverse la zone. Les plus proches passent en souterrain le long de la RD puis en aérien. Ils sont reportés sur le plan d'ensemble.

CARTE DES SERVITUDES ET CONTRAINTES



Château de Reverseaux
Site Classé (27/12/1966)
ROUVRAY-ST-FLORENTIN (28)

Les villages
Vovéens

Camp de prisonniers de Voves
Site partiellement inscrit
(28/05/2004) VOVES (28)

Natura 2000 :
Directive oiseaux
Beauce et vallée de la Conie

Eglise Saint-Jean
Site Classé (29/06/1966)
VILLEAU(28)

ZICO :
Vallée de la Conie et
Beauce centrale

EOLE-EN-BEAUCE

Neuville-en-
Dunois

- Monument historique
- Rayon de protection de 500m
- Natura 2000
- Zico
- Canalisation de Gaz
- Oléoduc
- Ligne électrique aérienne
- Ligne téléphonique enterrée
- Canalisation d'eau

- Emprise du projet
- Limite de commune
- Voie d'accès

Echelle : 1/25 000°
Source : ign



Figure 8 : Carte des servitudes et contraintes

► Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Centre-Val de Loire a été adopté par arrêté du Préfet de Région le 16 janvier 2015. Le projet se situe en dehors de tout réservoir de biodiversité.

► La commune de Villeau n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.). Les terrains concernés par le projet sont situés en dehors de tout champ d'inondation de cours d'eau.

► Les terrains se trouvent en dehors de tout périmètre de protection de captage public d'adduction d'eau potable.

► Ils sont par ailleurs en dehors de tout périmètre de protection de monument historique, et en dehors de tout site inscrit ou classé.

On notera la présence de deux Dolmens au Nord et à l'Est des terrains (dolmen de la Pierre aux grés et dolmen de Roinville). Ils ne seront pas affectés par le projet.

10. ELEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT DU SITE

10.1. GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

10.1.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le secteur correspond à la partie occidentale de la Beauce et intéresse la formation dite des Marnes de Villeau, qui affleurent entre l'Argile à silex à l'Ouest et le calcaire de Beauce à l'Est. L'épaisseur moyenne des Marnes de Villeau est de l'ordre de 8 m et peut atteindre localement 15 m. Les marnes disparaissent pratiquement au Sud-Est et sont relayées par le Calcaire de Beauce.

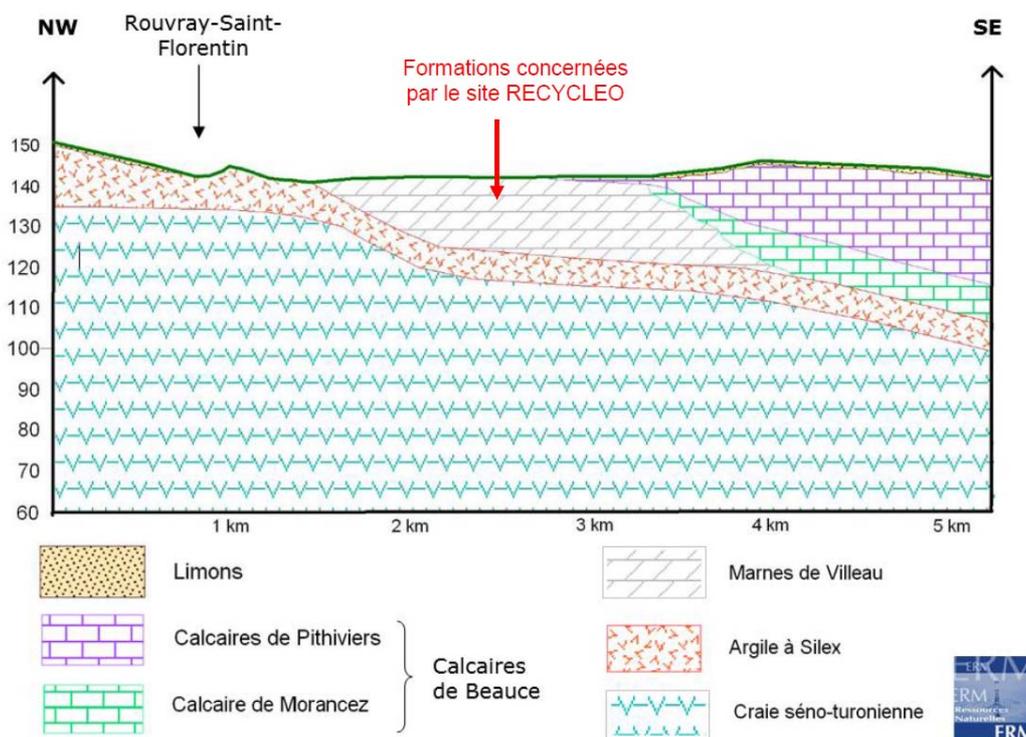


Figure 9 : Coupe géologique (source : ERM)

En bordure du site (cf. ci-après), les données fournies par le foreur lors de la réalisation des piézomètres indiquent que l'épaisseur de marnes est comprise entre 4 et 7 m.

10.1.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

10.1.2.1. CONTEXTE GÉNÉRAL

En Beauce, deux formations aquifères principales sont utilisées :

- le calcaire de Beauce formé des différents bancs calcaires d'âge tertiaire.

La nappe est alimentée directement depuis la surface par l'infiltration des pluies efficaces. Elle est ainsi vulnérable aux pollutions d'origine agricole (nitrates notamment).

Cette formation est intensément fracturée et forme ainsi un réservoir continu aux caractéristiques hydrogéologiques favorables à son exploitation.

Le substratum est constitué par les argiles à silex du Paléocène, qui sont plus ou moins perméables.

Sur le secteur la nappe s'écoule vers le sud et alimente la Conie.

- la craie du Sénonien.

Cette nappe, qui s'écoule vers le sud, est soit libre, soit captive sous les argiles à silex. Elle est captive sous les formations de Beauce. Sa surface piézométrique se situe souvent en-dessous de celle de la nappe de Beauce, ce qui permet d'identifier une drainance de la nappe de Beauce vers la nappe de la craie et une communication à travers les argiles à silex.

Le réservoir crayeux est poreux mais il est productif essentiellement par le biais des réseaux karstiques qui s'y développent.

Lorsqu'elle est libre, la nappe de la craie est alimentée par les pluies efficaces.

Le substratum est constitué par les marnes à Ostréacées du Cénomani supérieur.

Les aquifères des calcaires de Beauce et de la craie sont en continuité hydrauliques et sont rattachées à une même masse d'eau dénommée « Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres » (FRGG092).

A grande profondeur (plus de 100 m), d'autres formations sont aquifères notamment les sables du Cénomani. Ces nappes ne sont pas utilisées dans le secteur.

10.1.2.2. CONTEXTE LOCAL

Dans le secteur, la limite d'extension occidentale de la nappe de Beauce se trouve au sud-sud/est du site. Ce n'est que vers l'est, avec l'augmentation de la puissance des formations de Beauce que ces dernières deviennent aquifères. Seule la craie sous-jacente est aquifère.

L'extrait des cartes piézométriques de la nappe de la craie montre que le sens général des écoulements souterrains est orienté vers le Sud-Sud-Est. Le gradient hydraulique est faible (environ 1 ‰).

D'après les suivis piézométriques effectués à partir des piézomètres régionaux, le battement de la nappe varie entre 115 m NGF et 124 m NGF, pour une cote moyenne proche de 118 m NGF.

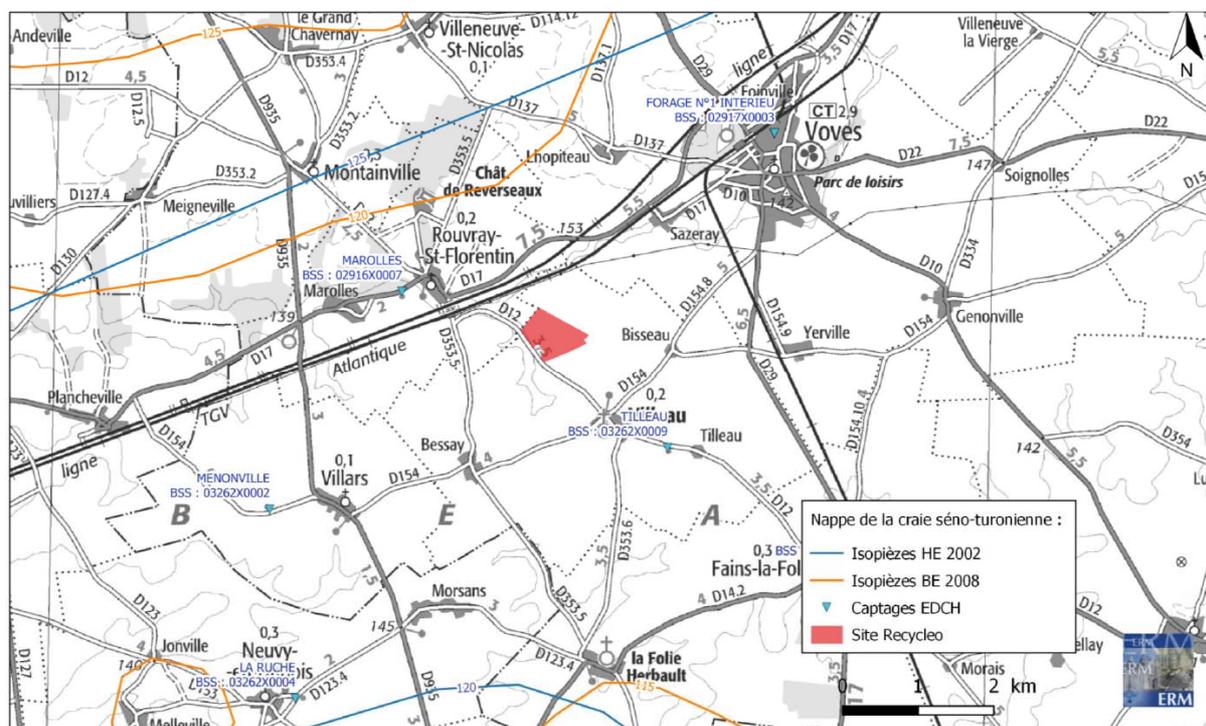


Figure 10 : Piézométrie de la nappe de la craie (source : ERM)

Par analogie entre les relevés piézométriques locaux et les niveaux mesurés dans les piézomètres de référence de La Folie-Herbault et de Fains-la-Folie, la cote des plus hautes eaux connues dans le secteur se situe à 124 m NGF soit 6 m sous le carreau de l'ancienne carrière, base du dépôt des matériaux accueillis en remblai.

Les relevés piézométriques réalisés en octobre 2018 dans les piézomètres implantés sur le site indiquent une cote de 118,7 m NGF à l'amont et de 116,1 à l'aval.

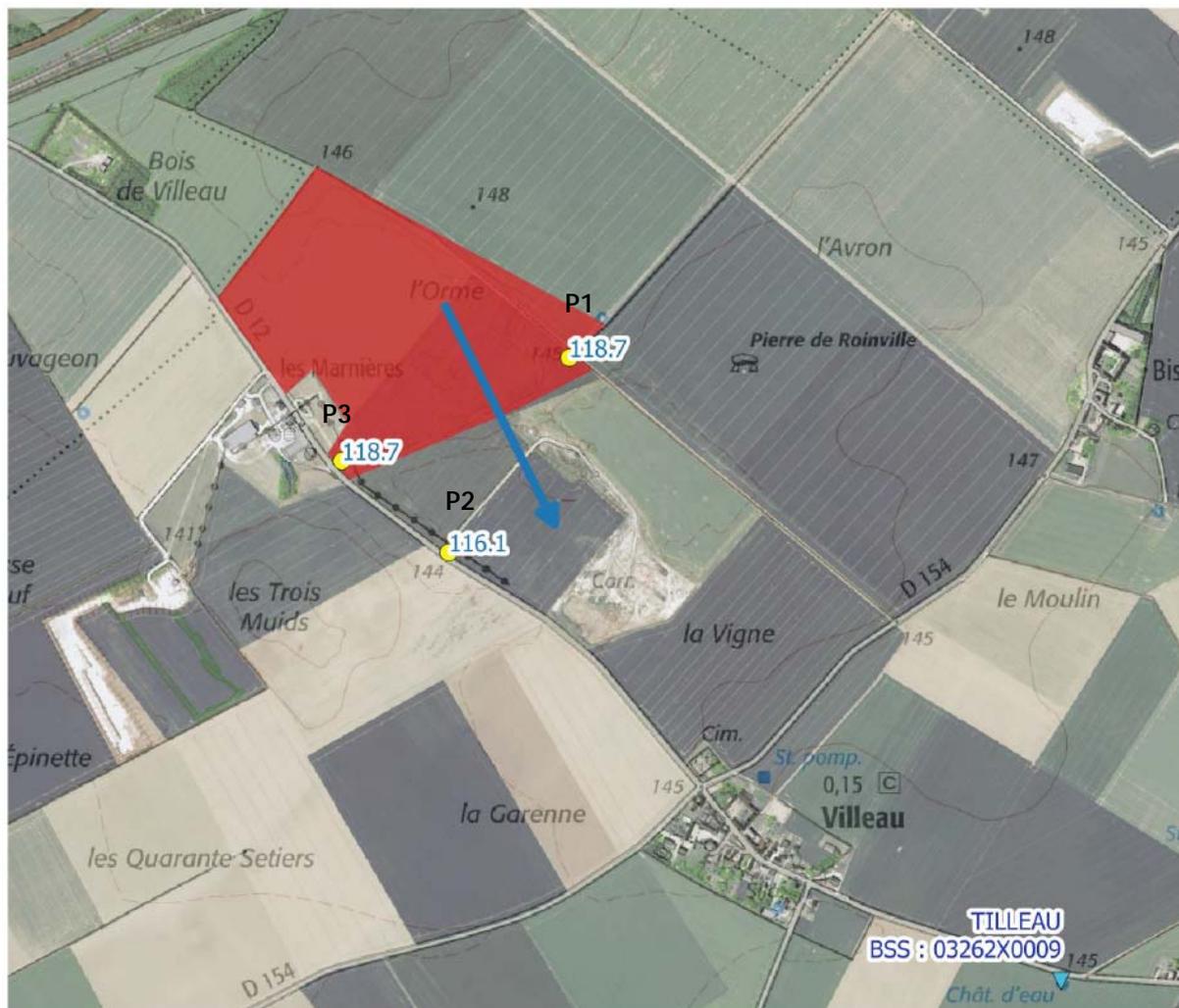


Figure 11 : Carte des piézomètres (source : ERM)

10.1.2.3. DONNÉES QUALITATIVES

La qualité des eaux de la nappe de la craie est fortement dégradée notamment du fait de sa teneur en nitrates et en pesticides. Les objectifs fixés par le SDAGE pour les masses d'eau calcaire de Beauce et craie Séno-Turonienne sont d'atteindre un bon état quantitatif en 2015 et un bon état chimique et global en 2027.

10.1.2.1. USAGE DE L'EAU

Les captages d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine (EDCH) les plus proches du site sont reportés dans le tableau ci-dessous.

RECYCLEO
Installation de stockage de déchets inertes – VILLEAU (28)
Demande d'enregistrement

Désignation	Indice BSS	Commune	Profondeur de l'ouvrage (m)	Débit autorisé (m ³ /j)	Réservoir exploité	Périmètres de protection	Distance / installation (km)
MAROLLES	02916X0007	Rouvray St Florentin	52	39	Craie sénoturonnaise	Non	1,6
MENONVILLE	03262X0002	Villars	37	26	Craie sénoturonnaise	Non	4
LA RUCHE	03262X0004	Neuvy en Dunois	60	63	Craie sénoturonnaise	Oui	5,5
TILLEAU	03262X0009	Villeau	39	32	Calcaire de Beauce	Non	1,7
FORAGE N°1 INT	02917X0003	Voves	60	291	Craie sénoturonnaise	Oui	3
FORAGE N°2 EXT	02917X0001	Voves	62	291	Craie sénoturonnaise	Oui	3
LA GARE	03263X0111	Fains la Folie	45	65	Craie sénoturonnaise	Oui	4,5
LA PERRUCHÉ	03262X0003	Sancheville	55	159	Calcaire de Beauce	Non	5,5

Tableau 7 : Inventaire des captages AEP

L'installation de stockage des déchets inertes se trouve en dehors des périmètres de protection définis pour les captages de Voves, Neuvy-en-Dunois et Fains-la-Folie.

Les plus proches captages qui exploitent la nappe de la craie (à Rouvray-Saint-Florentin et à Voves) sont en amont hydrogéologique du site.

Le captage le plus proche en aval du site est celui de Tilleau, à 1,7 km. Il recoupe les calcaires de Pithiviers et de Morencez entre 1,14 m et 32,20 m puis la craie entre 35 m et 36 m de profondeur.

Selon les informations de la Mairie, il est projeté d'abandonner ce captage à moyen terme (cf. courrier en annexe 7).

Les eaux souterraines sont par ailleurs captées au niveau de quelques puits domestiques et de forages d'irrigation pour les usages agricoles. Un forage au droit de l'usine MEAC sert aux besoins en eau de l'usine (hors eau de boisson).

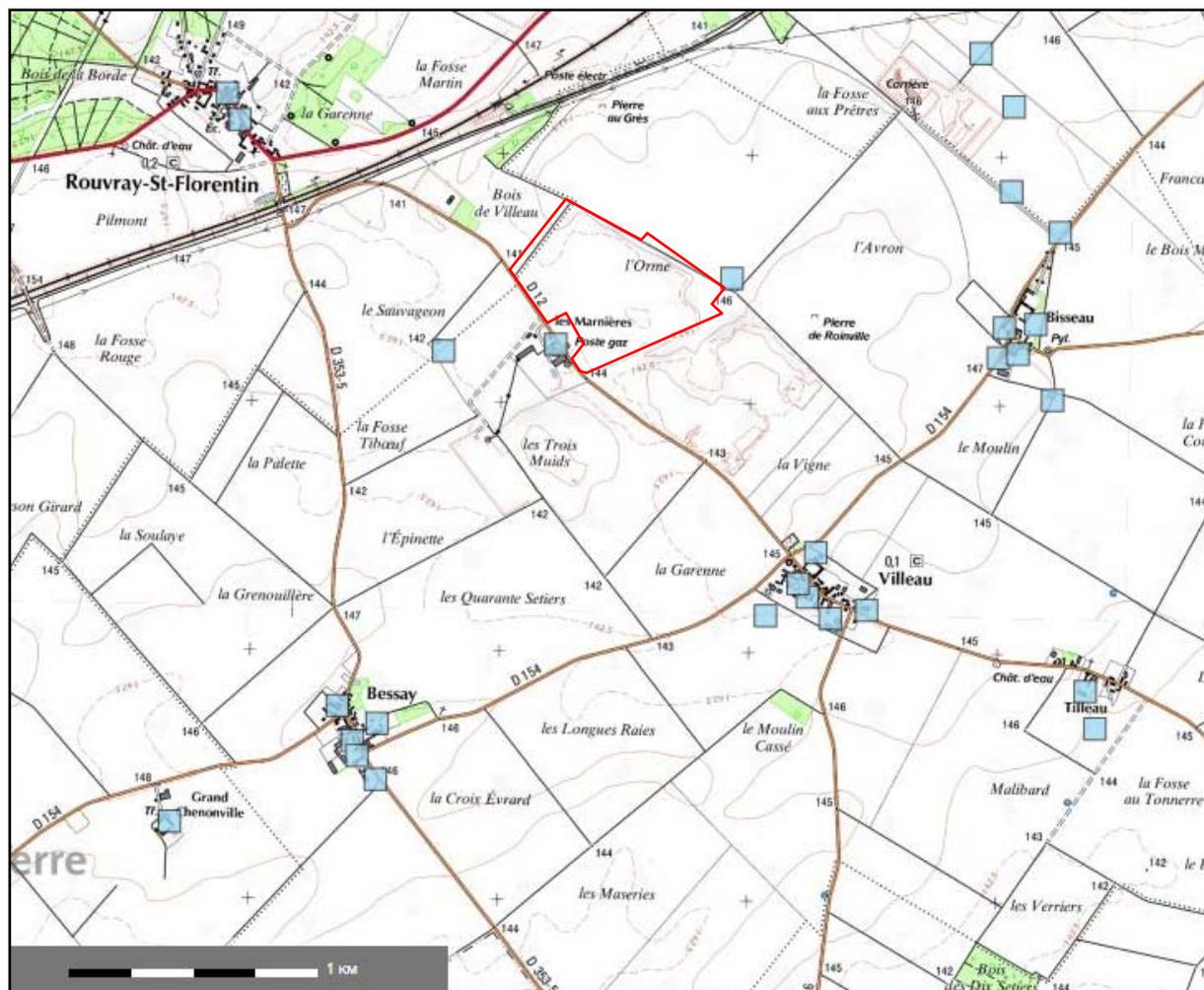


Figure 12 : Localisation des points d'eau de la BSS (source : Infoterre)

10.1.3. HYDROLOGIE

Le plateau Beauceron présente un réseau hydrographique clairsemé, de nombreux cours d'eau sont devenus des vallées sèches. Ainsi la commune de Villeau se trouve à l'interfluve de deux bassins versants, ceux des rivières Le Loir et La Conie, dont les lits sont situés respectivement, par rapport au projet, à environ 15 km à l'ouest et 10 km au sud, mais ne comprend aucun cours d'eau sur son territoire.

Bien que le cours d'eau le plus proche soit La Conie, l'installation se trouve dans le bassin versant du Loir (sous bassin Loir-Amont).

Sur les terrains eux-mêmes, aucun écoulement ou axe de drainage structuré n'est présent. Les eaux pluviales s'infiltrent.

Au regard de la configuration topographique locale, la surface drainée se limite essentiellement à la dépression créée par l'ancienne carrière réaménagée, soit environ 337 000 m².

10.1.4. EFFETS POTENTIELS ET MESURES

La cote de fond de l'installation correspond au carreau de l'ancienne carrière soit 130 m NGF ce qui la place bien au-dessus de la cote des plus hautes eaux connues (124 m NGF). Les remblais seront donc placés 6 m au-dessus de la zone saturée de l'aquifère.

Dans la mesure où le site accueillera des matériaux issus notamment des chantiers du Grand Paris, dont la composition diffère du fond géochimique local, une modélisation a été réalisée par ERM afin d'évaluer le risque pour les eaux souterraines et plus spécifiquement pour l'alimentation en eau potable au niveau du captage de Tilleau, situé à l'aval. L'outil utilisé est HYDROTEX, développé par le BRGM (cf. annexe 6).

L'étude montre que le stockage de matériaux présentant des valeurs égales à 3 fois les seuils qualitatifs mentionnés en annexe II de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées, ne présente pas de risque pour les eaux. Toutes les concentrations sont inférieures aux valeurs cibles à la hauteur du captage. Il en est de même pour tout captage d'irrigation, quel que soit la distance par rapport au site.

Un contrôle strict des matériaux entrants sera mis en place. La procédure a été décrite au paragraphe 4.6.

Pour les déchets nécessitant une demande d'acceptation préalable, l'exploitant s'assurera que les déchets respectent les valeurs dérogatoires des paramètres définis en annexe II.

Des contrôles qualitatifs des eaux seront réalisés dans les piézomètres en place (à l'aval hydrogéologique) et dans un complémentaire positionné en pointe Nord (à l'amont), suivant une fréquence annuelle. Les analyses porteront sur les paramètres des annexes I et II de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées.

Le stockage de carburant sera réalisé dans un bac de rétention placé dans un container. Le ravitaillement des engins se fera sur un bac de rétention amovible (type bac de chantier) avec des absorbants à disposition.

L'entretien des engins se fera dans un atelier extérieur qui dispose de moyens de protection (aire étanche...) et de collecte des déchets (cuve à huiles de vidange, bennes pour les filtres, chiffons souillés, papier/carton...), ou sur site pour les petites interventions, moyennant des précautions particulières : mis en place d'un bac de rétention amovible si nécessaire, utilisation d'absorbants, collecte et évacuation des déchets par l'opérateur vers des filières adaptées.

Il n'y a pas de risque lié au rinçage des bennes des camions, car :

- Il se fait uniquement à l'eau (celle du réseau), sans adjonction de produits,
- Les matériaux ayant été transportés dans les bennes sont inertes,
- Les eaux sont collectées dans un bassin (2,4 m³) où elles s'infiltreront après décantation des particules fines.

Le seul risque de pollution sur le site ne pourrait relever que d'un scénario exceptionnel, susceptible d'apparaître uniquement lors d'une période de fonctionnement critique de l'activité (rupture d'une durite au niveau d'un engin par exemple). Des kits de dépollution seront présents sur place (dans le local du personnel). Les terres éventuellement polluées seraient décapées et évacuées vers un centre de stockage apte à recevoir ce type de déchets.

Tous les déchets non valorisables qui pourraient être contenus dans les bennes des camions (plastique, bois, ferraille...) seront collectés et évacués régulièrement vers les circuits légaux adéquats.

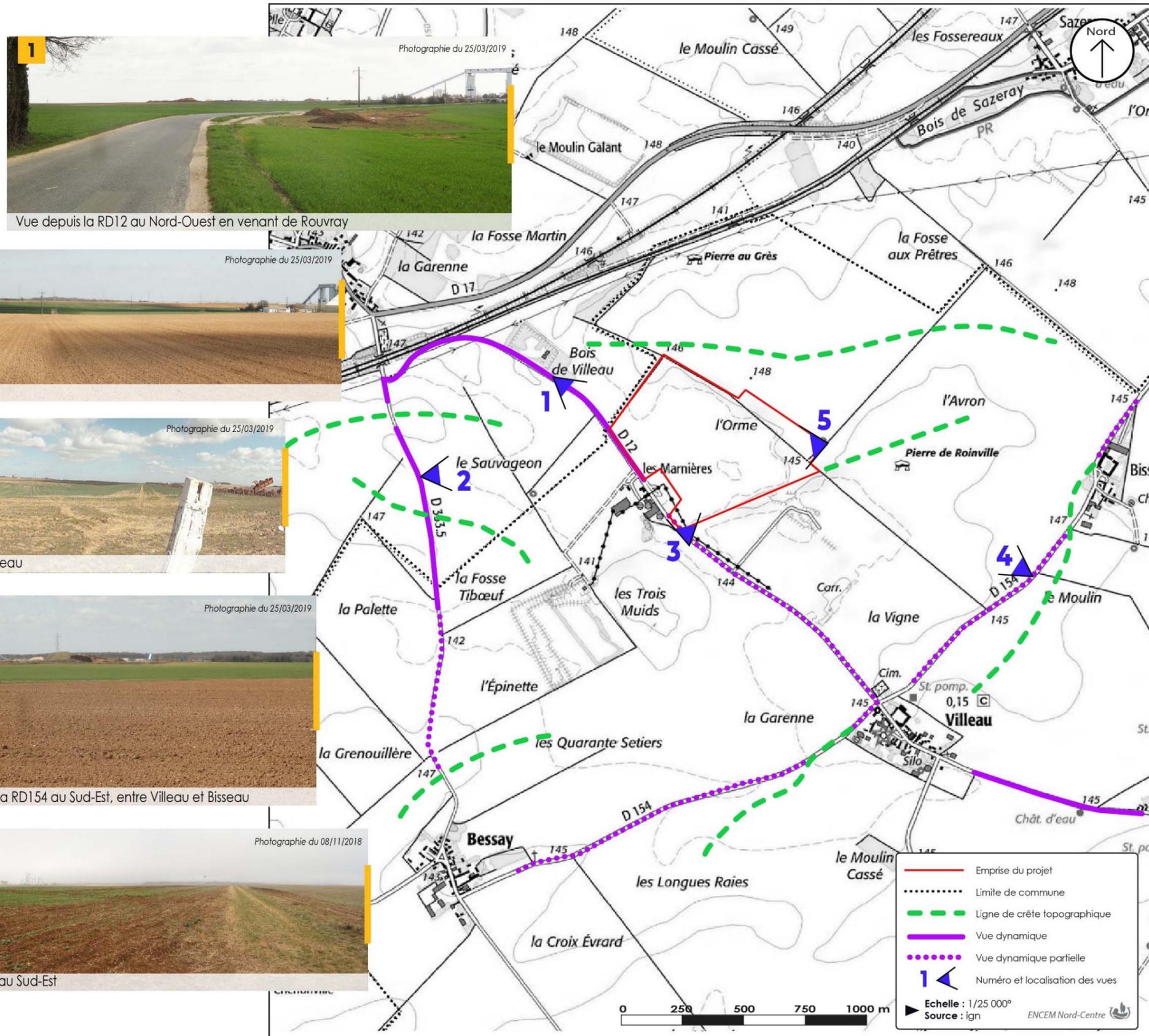
10.2. INSERTION PAYSAGERE

10.2.1. CONTEXTE

Le paysage du secteur, occupé par des terres cultivées et localement par les activités de fabrication de carbonates (carrière et usine Méac) et d'ISDI de RECYCLEO, ne présente pas d'enjeu paysager particulier. Il n'y a pas visibilité possible sur le site depuis les monuments protégés du secteur, notamment l'église Saint-Jean de Villeau (arrêté de classement du 29/06/1966), localisée à 1 km au plus près de la limite d'emprise.

Les terrains sont visibles depuis les voies de communication qui les longent et quelques portions de routes plus éloignées : RD 12 entre le talus SNCF et Tilleau, chemins ruraux au Nord et à l'Est, RD .353 à l'Ouest entre le talus SNCF et Bessay, RD 154 au Sud entre Bessay et Bisseau. Il n'y a pas de perception directe depuis les zones habitées, qui sont délimitées par des murs d'enceinte.

CARTE DE L'IMPACT VISUEL



► RECYCLEO / Villeau (28)

Figure 13 : Carte des visibilitées sur le site

10.2.2. EFFETS ET MESURES

L'impact visuel peut donc être analysé selon les critères suivants basés sur des éléments concrets et quantifiables :

- ▶ l'éloignement par rapport au site : vue éloignée (supérieure à 500 m) / vue rapprochée (inférieure à 500 m),
- ▶ le mode d'observation (mobilité de l'observateur) : vue statique / vue dynamique. Si la perception statique est dépendante d'éléments physiques, tels que l'existence d'écrans, liés à la topographie, à l'occupation des sols, la perception dynamique est plus délicate à appréhender car fonction de la vitesse de déplacement de l'observateur,
- ▶ l'angle de perception visuelle en fonction de la topographie : vision plongeante (relief et points culminants) ou rasante (relief plat),
- ▶ la présence d'écrans visuels (végétation, milieux ouverts ou fermés, ...) atténuant ou non la visibilité du site,
- ▶ la fréquentation du lieu où l'observation a été réalisée (zone habitée, route, site pittoresque ou touristique...),
- ▶ l'appréciation de la physionomie du chantier (ordonnancement, propreté).

L'effet visuel dû à l'exploitation de l'ISDI sera, comme sur le site actuel, lié à la présence de stocks temporaires de matériaux (matériaux décapés et remblais en attente de mise en forme) et d'engins de chantier. Indirectement, il sera lié à la circulation des camions apportant les matériaux.

Compte-tenu de la topographie subplane, les vues sur les terrains concernés par le projet seront des perceptions de proximité. Elles seront fonction de l'occupation des sols aux alentours : elles seront faibles en été lorsque les sols sont occupés par les cultures, et plus importantes en hiver lorsque les sols sont nus.

Les mesures destinées à réduire les impacts visuels et paysagers du projet sont les suivantes :

- Mise en place d'un merlon périphérique qui sera végétalisé spontanément,
- Maintien de l'ensemble du site en bon état de propreté (entretien des pistes et du merlon, de la signalisation, de la clôture).

10.3. BRUIT

10.3.1. CONTEXTE

L'environnement sonore du site est influencé par :

- Le fonctionnement de l'usine de fabrication de carbonate du groupe MEAC, située à l'ouest,
- La circulation sur les RD 12 et 154,
- Le passage d'avions en altitude,
- Le trafic de trains sur la LGV au nord,
- Les chants de oiseaux,
- Le bruit lié au vent dans les feuillages des arbres,
- Les activités agricoles (localement) et les bruits domestiques aux abords des habitations.

L'arrêté ministériel de prescriptions du 12 décembre 2014 fixe au chapitre VII - Bruit et vibrations – dans son Article 26 alinéa I les Valeurs limites de bruit.

« Les émissions sonores de l'installation ne sont pas à l'origine, dans les zones à émergence réglementée, d'une émergence supérieure aux valeurs admissibles définies dans le tableau suivant :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée	Emergence admissible pour la période allant de 7h à 22h sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22 h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés
<i>Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)</i>	<i>6 dB(A)</i>	<i>4 dB(A)</i>
<i>Supérieur à 45 dB(A)</i>	<i>5 dB(A)</i>	<i>3 dB(A)</i>

De plus, le niveau de bruit en limite de propriété de l'installation ne dépasse pas, lorsqu'elle est en fonctionnement, 70 dB (A) pour la période de jour et 60 dB (A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.



Figure 14 : Carte de localisation des mesures de bruit

Dans le cadre du suivi environnemental du site actuel, des mesures de bruit sont réalisées. Les résultats des campagnes faites par ENCEM en 2017 (3 octobre) et 2018 (9 octobre), sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Localisation	Année	Niveau de bruit résiduel en dB(A)	Niveau de bruit ambiant en dB(A)	Emergence calculée en dB(A)	Valeur réglementaire en dB(A)
1- Bourg de Villeau	2017	37,0	37,0	0	6
	2018	39,0	39,5	0,5	
L- Limite Sud-Ouest de l'ISDI actuelle	2017	-	46,5	-	70,0
	2018	-	40,0	-	

Tableau 8 : Résultats des mesures de bruit

Le niveau de bruit résiduel au point en zone à émergence réglementée est caractéristique d'un environnement peu bruyant, typique d'un secteur rural localement influencé par la circulation routière.

L'activité de l'installation de stockage de déchets inertes est peu, voire pas audible ; elle ne modifie pas notablement l'environnement sonore des lieux.

L'émergence constatée au niveau de la zone à émergence réglementée respecte la réglementation en vigueur. C'est également le cas pour le niveau de bruit ambiant constaté en limite d'emprise.

10.3.2. EFFETS ET MESURES

L'exploitation de l'ISDI entraînera, comme pour l'actuelle, une élévation du niveau sonore actuel au droit du site et dans ses environs proches.

Par rapport à la situation actuelle, les travaux se trouveront à une distance plus importante du bourg de Villeau. L'activité n'ayant actuellement aucune influence sur le niveau de bruit à sa hauteur, il en sera a fortiori de même par la suite.

Elle se rapprochera du village de Rouvray-St-Florentin, mais restera à plus de 1 km, donc à une distance plus importante que celle qui sépare le site actuel de Villeau, où aucune influence sur le niveau sonore n'est mesurée. De plus, le village est isolé du projet par le talus SNCF et sous l'influence du trafic ferroviaire et routier important de la RD 17. Par conséquent, l'activité n'aura aucune incidence acoustique à hauteur de Rouvray.

Les mesures prévues sont les suivantes :

- utilisation d'engins de chantier conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation des émissions sonores et régulièrement entretenus,
- entretien régulier des pistes (réfection des nids de poule pour éviter le claquement des bennes lors du passage des camions à vide),
- circulation à vitesse réduite de 15 km/h (mise en place d'une consigne et rappel par un panneau à l'entrée),
- utilisation d'engins à avertisseurs de recul à fréquences mélangées, du type « Cri du lynx » ou équivalent lorsque cela est possible (le bull n'est pas équipé).

Les contrôles périodiques du niveau sonore seront poursuivis, au niveau du village de Villeau et en limite d'emprise. Une mesure sera également faite en bordure de la voie d'accès. La fréquence des mesures sera annuelle.

La carte des points du réseau de surveillance est jointe en annexe 4.

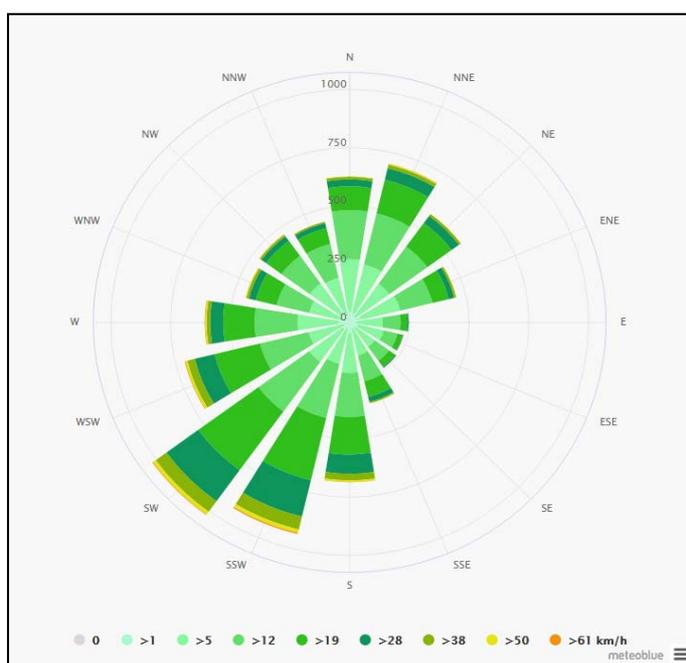
10.4. POUSSIERE

10.4.1. CONTEXTE

Par temps sec et/ou venteux, l'activité du site pourra constituer une source potentielle d'émissions de poussières, engendrées par la circulation des camions et des engins et dans une moindre mesure par la manipulation des matériaux (vidage des bennes des camions et mise en forme). Le décapage préalable des matériaux de couverture et leur remise en place peuvent également être source de poussière.

Compte tenu de la direction des vents dominants (cf. rose des vents de Villeau ci-après), les envols de poussières sur le site sont susceptibles de se disperser préférentiellement vers le Nord-Est et secondairement vers le Sud-Sud-Ouest, où il n'existe aucune habitation proche.

Figure 15 : Rose des vents à Villeau (source : Météoblue)



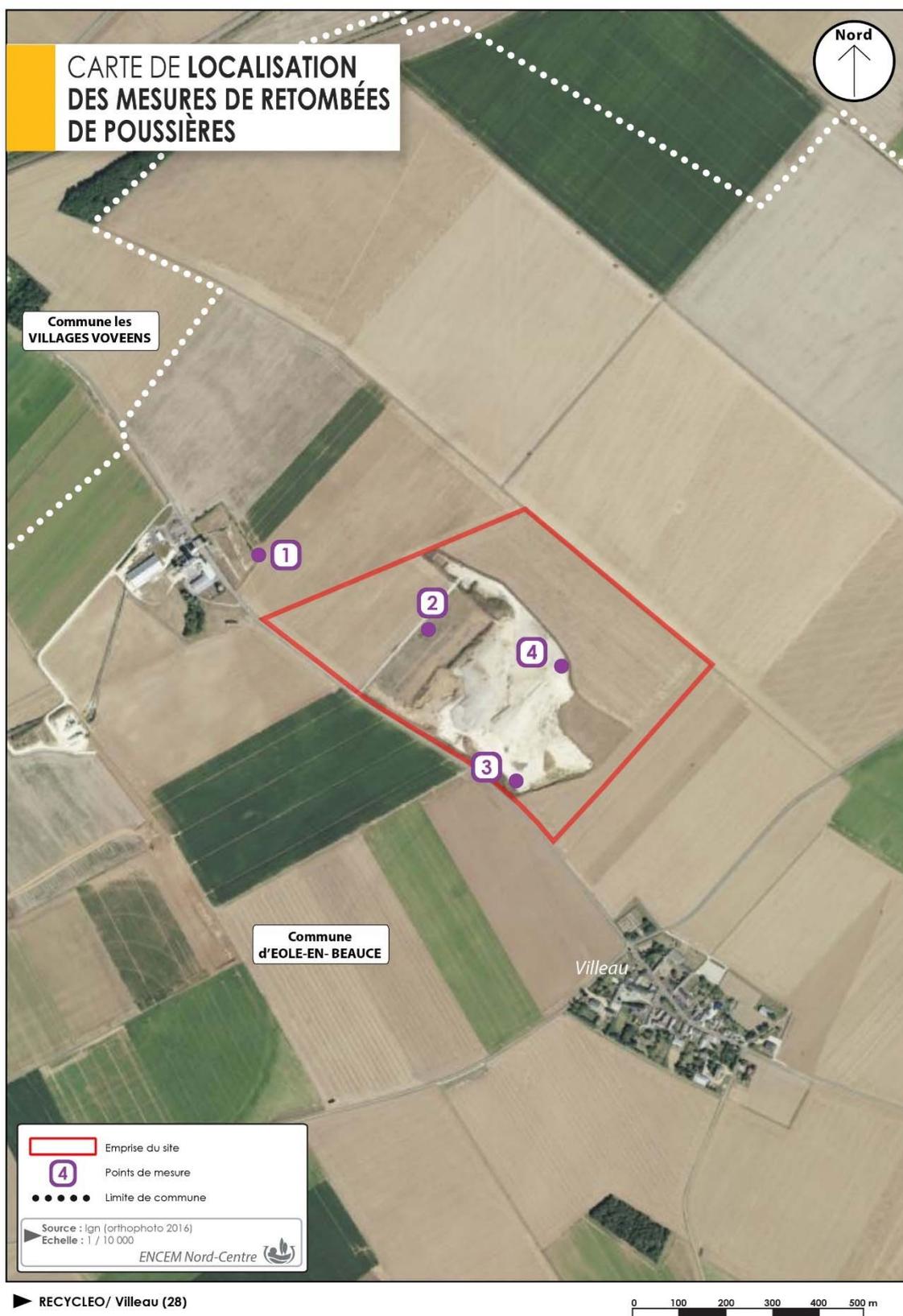


Figure 16 : Carte de localisation des mesures de retombées de poussières

Conformément à l'article 25 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014, un réseau de surveillance de la qualité de l'air par des mesures annuelles de retombées de poussières a été mis en place dans le cadre de l'activité du site actuel. Il est composé de 4 stations de mesures positionnées en limite de site, dont une station témoin permettant de déterminer le niveau d'empoussièrement ambiant ("bruit de fond"). Il s'agit du point 1, situé au Sud-Ouest, donc hors direction des vents dominants et secondaires.

Les niveaux de dépôts atmosphériques totaux en limite de propriété liés à la contribution de l'installation ne doivent pas dépasser 200 mg/m²/jour (en moyenne annuelle) en chacun des emplacements suivis.

Les résultats des mesures réalisées depuis 2015 sont présentés ci-après.

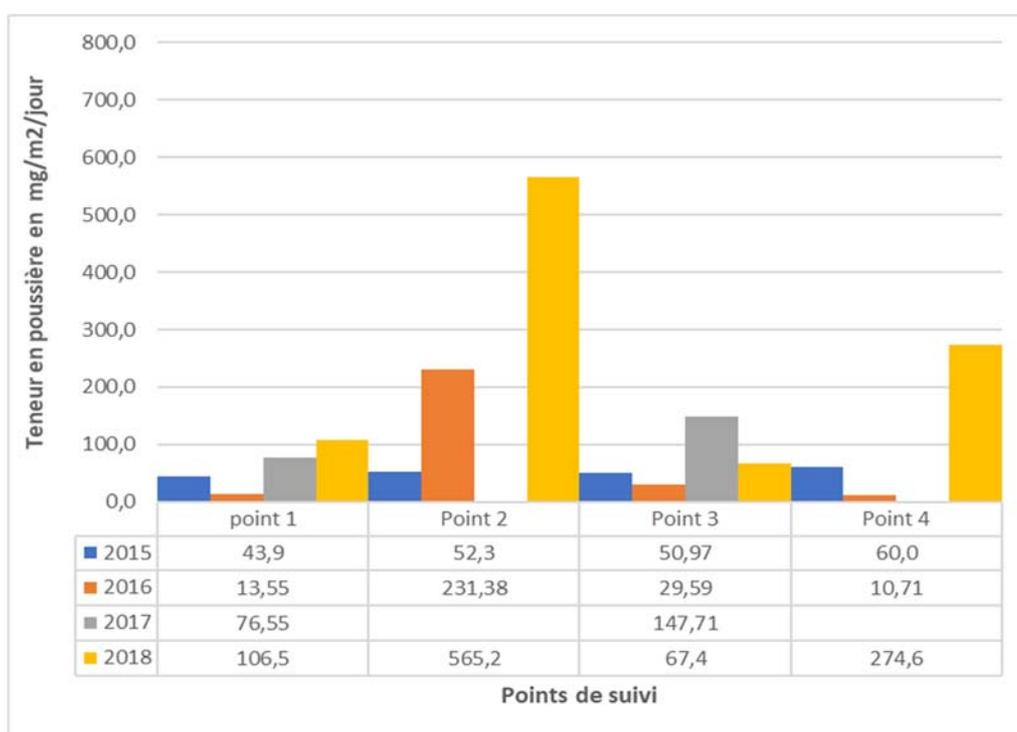


Figure 17 : Evolution des teneurs en poussières totales depuis le début du suivi

NB : l'absence de valeurs aux points 2 et 4 en 2017 s'explique par la perte des jauges par le transporteur au cours de l'acheminement au laboratoire.

Les teneurs en poussières minérales, solubles et insolubles, sont, à l'exception du point 2, inférieures à 200 mg/m²/jour (valeur à ne pas dépasser fixée par l'arrêté ministériel de prescriptions applicable), voire largement inférieures aux points 1 et 3.

En 2018, en complément des poussières totales, les analyses ont porté sur la quantité de matières organiques contenues dans ces poussières totales a également été déterminée, afin de quantifier les poussières minérales exclusivement. Les résultats sont les suivants.

Point	Poids des poussières recueillies en mg	Teneurs en poussières totales en mg/m ² /jour	Teneurs en poussières organiques en %	Teneurs en poussières minérales solubles et insolubles après perte au feu en mg/m ² /jour
1	147	106,52	38	66,04
2	780	565,22	16	474,78
3	93	67,39	45	37,07
4	379	274,64	36	175,77

Tableau 9 : Résultats des analyses de la campagne de mesure de poussières

Globalement, on constate que les concentrations ont été plus élevées lors de la campagne de mesure 2018 que lors des campagnes précédentes. Beaucoup de paramètres peuvent influencer les valeurs comme la nature et l'intensité de l'activité sur le site ou les conditions climatiques, notamment la pluviométrie. L'activité agricole de la période joue aussi un rôle dans cette nette augmentation. Lors de la campagne de 2018, l'activité était réalisée au niveau du terrain naturel et consistait à reprendre des stocks pour terminer le réaménagement. La période de prélèvement a été relativement peu arrosée et faisait suite à une longue période sèche.

En l'absence de tiers aux abords immédiats, il n'y a de risque de gêne pour le voisinage.

10.4.2. EFFETS ET MESURES

Le projet entraînera le même type d'effets que ceux constatés dans le cadre de l'activité actuelle, dans la mesure où les conditions d'exploitation du site seront identiques.

Le merlon périphérique, constitué par la terre décapée, réduira la pénétration du vent sur le site et limitera la propagation des poussières à l'extérieur.

Les mesures en place seront reconduites :

- circulation à vitesse réduite (mise en place d'une consigne à l'entrée et rappel par un panneau),
- arrosage des pistes en tant que de besoin, au moyen du godet du chargeur, rempli à partir l'eau du réseau public, près du portail, ou de la rampe d'arrosage à proximité,
- entretien de la voie d'accès : réfection du bicouche en cas de besoin.

La surveillance des retombées de poussières sera poursuivie. Le réseau de mesure sera adapté à l'emprise du projet. La carte des points du réseau de suivi est jointe en annexe 4. Les points 1 et 2 seront positionnés en limite d'emprise, respectivement sous les vents de Nord-Nord-Est et de Sud-Ouest. Leur position évoluera en fonction de la position de l'activité. Le point 3, au Sud-Est, hors direction de vents dominants et à près d'un kilomètre, permettra la mesure du « bruit de fond » (station témoin). Les mesures seront faites en été ou en début d'automne.

10.5. TRAFIC ROUTIER

10.5.1. CONTEXTE

Les voies de communication du secteur correspondent principalement à des routes départementales : RD 12 à l'Ouest, RD 154 à l'Est et RD 17 au Nord.

Le trafic sur les RD 12 et 17 est indiqué dans le tableau ci-dessous (données du Conseil départemental de l'Eure-et-Loir).

Route	Localisation du comptage	Année de comptage	Moyenne journalière annuelle	Pourcentage de poids-lourds
RD 12	Nord de Villeau, au Sud de l'accès	2016 jours totaux	427	16
		2016 jours ouvrés	492	20
RD 17	Entre Voves et Beauvilliers	2014 jours totaux	1 143	20

Tableau 10 : Données de comptages routiers

10.5.2. EFFETS ET MESURES

Les camions transportant les matériaux accèdent au site par la RD 12 qui passe en bordure Ouest, par une voie stabilisée par un bicouche.

Les camions arrivent essentiellement depuis l'Ile-de-France par la RN 154 qu'ils quittent à hauteur de Beauvilliers pour emprunter la RD 17 jusqu'à Rouvray-Saint-Florentin puis la RD 12. Exceptionnellement, pour les transporteurs locaux, ils peuvent arriver par le Sud (RD 154 puis RD 12).

Sur la base d'une cadence d'apports de matériaux de 200 000 m³ par an, et en tenant compte de 245 jours d'activité par an et de camions de 30 tonnes de charge utile, la circulation induite par l'activité correspondra à une moyenne comprise entre 40 et 45 rotations par jour. On peut estimer que cela représente 8% du trafic total sur la RD 17 (en supposant que les comptages de 2014 ont été faits avec une activité similaire).

Sur la RD 12, la part du trafic est estimée à 15% du trafic total enregistré les jours ouvrés.

Les mesures en place au niveau de l'accès actuel sont :

- panneau Stop au niveau du débouché de la voie d'accès sur la RD 12,
- voie de sortie stabilisée et recouverte d'un bicouche, et entretenue.



Figure 19 : Photographie de la voie d'accès depuis la RD 12 (25-03-2019)

L'accès restera inchangé. Les mesures en place seront reconduites.

Le franchissement de la canalisation d'hydrocarbures se fera par un passage unique aménagé selon les prescriptions techniques et sous le contrôle du gestionnaire SFDM (cf. annexe 5). Il s'agira d'un renfort en béton (dalle de répartition). Le comblement de la zone Nord-Ouest se fera selon les modalités qui seront définies par GRTgaz au moment voulu, conformément à ce qui a été indiqué par le technicien lors du rendez-vous sur site de mars 2019.

Le libre accès aux réseaux (gaz et hydrocarbures) sera assuré de façon à permettre les opérations de surveillance par les gestionnaires.

10.6. SECURITE PUBLIQUE

10.6.1. CONTEXTE

Sur le site actuel, les risques pour la sécurité des tiers sont liés à la circulation des camions et engins (risque de heurt, voire d'écrasement) et la présence de stocks de matériaux (risque de chutes, d'ensevelissement).

Les mesures générales de sécurité en place visent à interdire l'accès du site à toute personne étrangère :

- fermeture du périmètre en cours de remblaiement par un merlon, doublé d'une clôture le long de la voie d'accès et de la RD 12,
- fermeture de l'accès par un portail cadenassé en dehors des heures d'ouverture du site,
- signalisation de l'interdiction d'entrée par des panneaux, près de l'entrée et sur la clôture.

Des barrières de sécurité sont présentes à l'intérieur de l'emprise, pour la protection des zones dangereuses et des moyens de secours sont en place :

- clôture du bassin de récupération des eaux de lavage des bennes à l'entrée,
- moyens de secours près du bassin (bouée) et au niveau du local du personnel (trousse de premier secours),
- extincteurs, contrôlés chaque année par un organisme compétent, dans le local du personnel, dans le container de carburant et dans chaque engin.



Figure 20 : Photographie de l'entrée depuis l'extérieur du site actuel (25-03-2019)

Un plan de circulation est en place à l'entrée du site.

Pendant les heures d'ouverture, aucun visiteur n'est admis sur le site sans l'autorisation du responsable ou de son représentant, et sans avoir pris connaissance des consignes de sécurité.

10.6.2. EFFETS ET MESURES

Le projet entraînera le même type de risques que ceux constatés dans le cadre de l'activité actuelle, dans la mesure où les conditions d'exploitation seront identiques.

Aucun accident en lien avec l'activité n'a jamais été constaté.

Les mesures de sécurité en place, éprouvées dans le cadre de l'activité actuelle, seront reconduites :

- pose d'une clôture en périphérie du périmètre,
- mise en place d'un merlon de terre en périphérie de la zone en cours de remblaiement,
- mise en place d'un plan de circulation.

Pour rappel, aucun travaux n'auront lieu à moins de 15 m de l'oléoduc et de 5,025 m de la canalisation de gaz (en dehors de l'aménagement de renfort pour la piste), selon les prescriptions des gestionnaires de ces réseaux. Cette distance sera matérialisée par une clôture.

Après remise en état, les risques seront supprimés puisqu'il ne demeurera sur le site plus aucun équipement susceptible de présenter un risque pour la sécurité publique ; les engins seront évacués, de même que l'ensemble des infrastructures (local, bassin). Le merlon de terre sera arrasé (reprise de la terre pour recréer un sol).

11. JUSTIFICATION DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES

L'activité sera menée dans le respect des prescriptions générales de l'arrêté du 12 décembre 2104 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'analyse s'appuie sur le guide d'aide à la justification de la conformité fourni par le Ministère de l'Ecologie, de Développement durable, des Transports et du Logement, pour la rubrique visée par le projet.

Numéros de l'article de l'arrêté de prescriptions	Justifications à apporter dans le dossier de demande d'enregistrement
DISPOSITIONS GENERALES	
1, 2 et 3	Sans objet (champ d'application et définitions)
4	<p><u>Implantation</u> L'ISDI sera exploitée conformément aux plans joints dans le dossier. Les plans de situation sont fournis au §3. Le phasage fait l'objet de la Figure 6. L'ISDI est implantée hors zone d'affleurement de nappe, de cours d'eau, plan d'eau, canaux et fossés temporaires ou définitifs. Les dispositions prises pour la conception et l'exploitation de l'installation afin de respecter les prescriptions de l'arrêté ministériel sont présentées dans les paragraphes précédents et synthétisées dans le présent tableau.</p>
5	<p><u>Document d'exploitation</u> La société tiendra à jour un dossier comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une copie de la demande d'enregistrement ; - le dossier d'enregistrement ; - l'arrêté d'enregistrement délivré par le préfet ainsi que tout arrêté préfectoral relatif à l'installation ; - le type de déchets inertes admissibles sur le site (cf. Paragraphe 4.6.1) ; - la description du site, y compris les caractéristiques hydrogéologiques et géologiques (cf. Paragraphe 10.1) ; - les différents documents prévus par le présent arrêté.
6	<p><u>Distances séparatives</u> L'installation est implantée à 10 mètres minimum des constructions à usage d'habitation, des établissements destinés à recevoir des personnes du public, des zones destinées à l'habitation ou des captages d'eau, des voies d'eau, voies ferrées ou voie de communication routières. Les stockages sont éloignés d'une distance d'au moins 10 mètres par rapport à la limite du site (15 m au Sud le long de l'oléoduc).</p>
7	<p><u>Mesures pour limiter les envois de poussières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La voie de circulation est stabilisée ; elle est recouverte pas un enrobé. - L'aire de stationnement du personnel présente à proximité de la base vie (local mobile) est entretenue. - La circulation sur le site est limitée à 15 km/h. Un panneau de limitation de vitesse sera apposé le long des pistes, comme c'est le cas sur l'ISDI actuelle. - La longueur de la voie en enrobé (300 m) évite le risque le transport de boues sur la voie publique (RD 12). - Les pistes sont humifiées en cas de besoin (utilisation de la rampe de nettoyage des bennes des camions ou du godet du chargeur) - Des écrans végétalisés (merlon de terre recolonisés naturellement) seront mis en place à l'avancement en limite de l'ISDI.

8	<p><u>Mesures prévues pour limiter l'impact paysager</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un merlon périphérique - L'ensemble du site sera maintenu en bon état de propreté (entretien des pistes et du merlon, de la signalisation, évacuation régulière des déchets non valorisables...). <p>Cf. Paragraphe 10.2</p> <p><u>Modalités de transport (itinéraires, horaires, matériels...)</u></p> <p>Les matériaux seront apportés depuis les centres de tri et les chantiers par des camions semi-remorque de 20 m³ de contenance (30 tonnes de charge utile). Cf. Paragraphe 10.5</p> <p>Les horaires d'apports de matériaux seront compris dans la plage 7h-17h du lundi au jeudi et 7h-15h le vendredi, hors jours fériés. Cf. Paragraphe 4.3.2</p> <p><u>Mesures mises en œuvre pour réduire l'impact sur l'environnement des opérations de transport ou de manutention des matériaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des envois de poussières : circulation à vitesse réduite matérialisée par des panneaux (15 km/h), arrosage des pistes si besoin (utilisation de l'eau du réseau public). Cf. Paragraphe 10.4 - Limitation des dépôts sur la voirie : voie d'accès stabilisée. Cf. Paragraphe 10.5 - Limitation des émissions sonores : entretien des engins et voies de circulation, circulation à vitesse réduite. Cf. Paragraphe 10.3 <p>Ces aspects seront récapitulés dans une notice qui sera disponible sur le site (dans le local de la base vie). Elle comprendra également le descriptif de l'exploitation (cf. Paragraphe 4.7)</p>
9	<p style="text-align: center;">PREVENTION DES ACCIDENTS ET DES POLLUTIONS</p> <p><u>Localisation des risques - Nature des risques en fonction des produits et quantités stockées</u></p> <p>Le seul stockage de produit dangereux présent en permanence sur le site sera le carburant (gazole non routier – GNR) nécessaire au fonctionnement des engins. Comme actuellement, il sera fait dans une cuve placée sur un bac de rétention dont la capacité sera au moins égale à celle du stockage (1 m³), à l'intérieur d'un local mobile (container) déplacé à l'avancement. La cuve porte en caractères lisibles le nom du produit, les symboles de danger conformément à la législation relative à l'étiquetage des substances, préparations et mélanges dangereux.</p> <p>L'appoint en carburant des engins sera réalisé avec absorbant à disposition et bac de rétention amovible.</p> <p>Les risques sont liés à l'emploi et à la circulation des véhicules (engins et camions) : risque d'incendie accidentel en cas de court-circuit par exemple, risque d'accident corporel en cas de collision avec un tiers entré illicitement sur le site.</p> <p>Le substratum minéral et le merlon périphérique empêcheront toute possibilité de propagation d'un incendie éventuel aux abords du site. Il n'y a pas de risque spécifique lié à la présence de canalisations de gaz de d'hydrocarbures qui sont enterrées et pour lesquelles une distance de garde sera observée (5,025 m de part et d'autre et 15 m respectivement). Le franchissement des ouvrages sera réalisé conformément aux recommandations des gestionnaires de ces réseaux.</p>
10	

11	<p><u>Risque Incendie</u> Les risques d'incendie seront liés à la présence d'un stockage de carburant et à l'utilisation de camions et d'engins. Le substratum minéral empêchera toute possibilité de progression aux abords du site.</p> <p><u>Accès des secours</u> L'accès des secours se fait par la voie interne reliée à la RD 12. Il est connu du SDIS et de la gendarmerie. Sur le site, une zone de stationnement des véhicules est prévue pour ne pas gêner l'accessibilité des services de secours.</p>
12	<p><u>Moyens de lutte contre l'incendie</u> Les moyens d'extinctions sont constitués par des extincteurs positionnés dans les engins et les locaux (bungalow de la base vie et local hydrocarbures). Ces extincteurs seront vérifiés annuellement. Le registre de vérification périodique et de maintenance sera disponible sur site. Chaque employé sera informé de sa présence et formé à son maniement.</p>
13	<p><u>Dispositif de rétention</u> Le stockage d'hydrocarbures sera fait comme sur le site actuel sur un dispositif de rétention, à l'abri des eaux météoriques (dans un local). Le plein des engins se fera sur un bac de rétention amovible. Des absorbants seront également présents à proximité (dans la cabine des engins et dans les locaux). <u>Confinement</u> En cas d'écoulement accidentel (rupture d'un flexible sur un engin par exemple), des absorbants seraient mis en place, puis évacués avec les matériaux souillés vers un centre de traitement approprié.</p>
14	<p><u>Qualité de la personne en charge de la surveillance de l'installation</u> L'activité se déroulera sous la responsabilité du directeur des opérations, Monsieur Vincent BRIGAULT, et sera réalisée par du personnel qualifié dont la liste figurera sur le site (2 personnes : actuellement Monsieur Fréty COLLOGER et Monsieur Fabrice TAVERNARI). <u>Système de surveillance</u> Des consignes seront données et mise à disposition sur site. L'affichage sera fait dans le local. Il s'agira notamment des consignes relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'interdiction d'apporter du feu sous une forme quelconque, notamment l'interdiction de fumer dans les zones présentant des risques d'incendie (ravitailllement éventuel en carburant), - à l'interdiction de tout brûlage à l'air libre, - aux modalités de gestion des matériaux (procédure d'acceptation, contrôles visuels, tri...), - les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie, - la procédure d'alerte avec les numéros de téléphone du responsable et des services d'incendie et de secours.

CONDITIONS D'ADMISSION DES DECHETS	
15	<p><u>Conditions d'admission des déchets</u> Les modalités ont été décrites au Paragraphe 4.6</p>
RÈGLES D'EXPLOITATION	
16	<p><u>Mesures prévues pour empêcher l'accès des personnes extérieures</u> Un merlon ceinturera l'emprise en cours de remblaiement. Il sera doublé par une clôture le long des voies de communication. L'accès est fermé en dehors des heures d'ouverture du site.</p>
17	<p><u>Dispositions pour limiter le bruit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - utilisation d'engins aux normes, régulièrement entretenus - entretien de la voie d'accès et des voies de circulation (pour éviter la formation d'ornières et le claquement des bennes) - utilisation d'avertisseur de recul sonore type « cri du lynx » lorsque cela est possible (le bull n'est pas équipé, pour raison de sécurité) - livraison des déchets exclusivement en période diurne (et de manière générale, l'ensemble des activités réalisées sur le site) <p>Cf. Paragraphe 10.3</p> <p><u>Dispositions pour limiter les vibrations</u> L'installation ne sera pas source de vibrations ; aucune machine et aucun appareil susceptible d'entraîner un tel effet ne seront employés. Aucune mesure n'est donc à prévoir.</p>
18	<p><u>Interdiction de brûlage</u> Le brûlage de déchets sera interdit.</p>
19	<p><u>Déchargement des déchets</u> Il se fera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur une zone dédiée au contrôle (jamais directement dans la zone de stockage définitive), dont la position sera fonction du phasage. La zone sera signalée et délimitée. Un contrôle préalable se fera au niveau d'une plateforme surélevée. - en présence du personnel. <p>Cf. Paragraphe 4.6</p>
20	<p><u>Organisation du stockage des déchets</u> Le stockage définitif sera réalisé dans une zone en dépression ; il n'y aura aucun risque de glissement à long terme. Il sera fait par phases, de sorte que la surface en cours d'exploitation soit limitée, et que le réaménagement soit progressif, selon le plan de phasage présenté en Figure 6.</p>

21	<p>Le plan de phasage fait l'objet de la Figure 6. L'exploitant tiendra à la disposition de l'inspection des installations classées les éléments nécessaires pour présenter les différentes phases d'exploitation du site.</p> <p><u>Panneau de signalisation et d'information</u> Un panneau en matériaux résistants sera placé à proximité immédiate de l'entrée. Il indiquera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification de l'installation de stockage ; - le numéro et la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ; - la raison sociale et l'adresse de l'exploitant ; - les jours et heures d'ouverture ; - la mention : « interdiction d'accès à toute personne non autorisée » ; - le numéro de téléphone de la gendarmerie ou de la police et des services départementaux d'incendie et de secours.
22	
	UTILISATION DE L'EAU
23	<p><u>Utilisation de l'eau</u> L'eau utilisée sur le site proviendra principalement du réseau public. Elle est utilisée pour le nettoyage des bennes des camions et l'humidification des pistes (1200 m³ par an). Lorsque cela est possible, l'eau de lavage des bennes, qui est collectée dans un bassin, est utilisée pour les pistes (godet du chargeur).</p>
	EMISSIONS DANS L'AIR
24	<p><u>Mesures prévues pour limiter les poussières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - circulation à vitesse réduite (mise en place d'une consigne à l'entrée et rappel par un panneau), - arrosage des pistes en tant que de besoin, au moyen du godet du chargeur, rempli à partir l'eau du réseau public, près du portail, ou de la rampe d'arrosage à proximité, - entretien de la voie d'accès : réfection du bicouche en cas de besoin. <p>Cf. Paragraphe 10.4 NB : l'installation ne sera pas à l'origine d'odeurs susceptibles d'incommoder le voisinage compte tenu de l'éloignement et de la nature des remblais</p>
25	<p><u>Surveillance de la qualité de l'air</u> Comme pour le site actuel, des mesures de retombées de poussières dans l'environnement seront réalisées une fois par an par la méthode des jauges (voir proposition de localisation des mesures en annexe 4).</p>

BRUIT ET VIBRATIONS	
26	<p><u>Niveaux sonores</u> Comme pour le site actuel, un suivi des niveaux sonores sera mis en place. Cf Paragraphe 10.3</p> <p><u>Véhicules et engins de chantier</u> Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier utilisés seront conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation de leurs émissions sonores. L'usage de tous appareils de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs, etc.), gênant pour le voisinage, sera interdit, sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention et au signalement d'incidents graves ou d'accidents. Les engins disposent d'avertisseurs sonores.</p>
DECHETS	
27	<p><u>Nature et mode de traitement des déchets produits</u> Les engins sont sous contrat avec une société de location qui réalise l'entretien des machines, soit sur site, soit dans un atelier extérieur qui dispose de moyens de collecte des déchets d'entretien (cuve à huiles de vidange, bennes pour les filtres, chiffons souillés, papier/carton...). Lors des interventions sur site, les déchets sont collectés et évacués par l'opérateur vers des filières adaptées.</p>
28	<p><u>Benne de tri</u> Les matériaux indésirables éventuellement contenus dans les remblais (faible quantité en tout état de cause, puisque dans le cas contraire le camion est rechargé) seront collectés dans une benne de tri et évacués régulièrement. Il existe actuellement un contrat avec le groupe SUEZ.</p>
29	<p><u>Traçabilité</u> L'exploitant assurera la traçabilité de ces déchets indésirables dans un registre.</p> <p><u>Tri des déchets d'exploitation</u> Cf. ligne 27</p>
SURVEILLANCE DES EMISSIONS	
30	<p><u>Situation accidentelle</u> Dans le cas d'une situation accidentelle qui entraînerait l'émission directe ou indirecte de polluants figurant aux annexes de l'arrêté du 17 juillet 2009 relatif aux mesures de prévention ou de limitation des introductions de polluants dans les eaux souterraines, une surveillance serait mise en place afin de vérifier que l'introduction de ces polluants dans les eaux souterraines n'entraîne pas de dégradation ou de tendances à la hausse significatives et durables des concentrations de polluants dans les eaux souterraines.</p>
31	<p><u>Déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets</u> L'exploitant déclarera ses déchets conformément aux seuils et aux critères de l'arrêté du 31 janvier 2008 modifié relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets.</p>

REAMENAGEMENT DU SITE APRES EXPLOITATION	
32	<p><u>Rapport de remise en état</u> L'exploitant tiendra à disposition des inspecteurs des installations classées un rapport détaillé de la remise en état du site, décrivant les aménagements réalisés. Le rapport comportera l'accord des propriétaires et du maire de la commune d'implantation du site. Cf. Paragraphe 6 et Annexe 1</p>
33	<p><u>Modalités de remise en état</u> Elles comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'une couverture finale à la fin de chacune des tranches issues du phasage, - le modelage d'une topographie permettant la résorption et l'évacuation des eaux pluviales (pente douce vers le Nord-Ouest) <p>La géométrie en plan, l'épaisseur et la nature de chaque couverture sont précisées au Paragraphe 6. Les travaux seront effectués en fonction de l'usage ultérieur prévu du site (vocation agricole) et en prenant en compte l'aspect paysager (retour à la topographie originelle, avant l'exploitation de l'ancienne carrière)).</p> <p><u>Fin d'exploitation</u> A la fin de l'exploitation, l'exploitant fournira au préfet du département un plan topographique du site de stockage à l'échelle 1/500 qui présente l'ensemble des aménagements du site. Une copie de ce plan du site sera transmise au maire de la commune et aux propriétaires des terrains. Cf. Paragraphe 6</p>
DISPOSITIONS DIVERSES	
35	Sans objet (abrogation de l'arrêté du 28 octobre 2010)
36	Sans objet (publication)

ANNEXES

ANNEXE 1 : MAITRISE FONCIERE ET AVIS DU MAIRE ET DES PROPRIETAIRES SUR LA REMISE EN ETAT ET L'USAGE FUTUR.....	73
ANNEXE 2 : ELEMENTS DE CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES.....	77
ANNEXE 3 : PLANS DE PHASAGE ET COUPES.....	91
ANNEXE 4 : PROPOSITION DE LOCALISATION DES MESURES DE SUIVI	97
ANNEXE 5 : COMPTES RENDU DE PIQUETAGE RELATIFS AUX CANALISATIONS DE GAZ ET D'HYDROCARBURES	101
ANNEXE 6 : MODELISATION HYDROTEX (ERM)	103
ANNEXE 7 : COURRIER RELATIF A L'ABANDON DU CAPTAGE AEP DE TILLEAU.....	105
ANNEXE 8 : DIAGNOSTIC FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE.....	107

Annexe 1 : MAITRISE FONCIERE ET AVIS DU MAIRE ET DES PROPRIETAIRES
SUR LA REMISE EN ETAT ET L'USAGE FUTUR

RECYCLEO
Installation de stockage de déchets inertes – VILLEAU (28)
Demande d'enregistrement

Commune	Lieu-dit	Section et n° de parcelle	Surface cadastrale	Surface concernée par le projet	Propriétaire
VILLEAU (commune déléguée d'EOLE-EN-BEAUCE)	La Marnière	ZB 15 pp	29 400 m ²	27 300 m ²	Daniel Couteau
		ZB 17 pp	8 000 m ²	5 200 m ²	
		ZB 33	28 425 m ²	28 425 m ²	François Couteau
		ZB 35	16 194 m ²	16 194 m ²	
		ZB 37	3 909 m ²	3 909 m ²	
		ZB 39	16 653 m ²	16 653 m ²	Daniel Couteau
		ZB 46 pp *	67 517 m ²	31 020 m ²	Daniel et Nicole Couteau
		ZB 49 pp	29 894 m ²	26 700 m ²	GFA de Francoeur (Pierre Lhopiteau)
		ZB 52	23 174 m ²	23 174 m ²	François Couteau
		ZB 41	952 m ²	952 m ²	Daniel Couteau
		ZB 50	64 564 m ²	64 564 m ²	Daniel et Nicole Couteau
		ZB 53	79 259 m ²	79 259 m ²	Pierre Lhopiteau
		ZB 12 pp	286 015 m ²	7 100 m ²	Daniel Couteau
ZC 50 pp *	4 269 m ²	950 m ²			
ZC 53 pp *	31 226 m ²	2 300 m ²	Commune de Villeau		
Chemin rural n° 2 dit de Rouvray-Saint-Florentin à Tilleau pour partie			2 300 m ²		

* parcelles également concernées pour partie par l'accès, pour lequel un courrier est joint (courrier établi dans le cadre de la prolongation de l'activité actuelle, qui mentionne l'accès aux terrains du projet (zone 5))

MAIRIE DE VILLEAU

5 bis rue de la Grande Barre
28150 VILLEAU

Tél / Fax : 02 37 99 06 62

E-mail : mairie.villeau@wanadoo.fr
Site internet : www.villeau.fr



ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Lirochon Philippe maire-délégué de la commune d'EOLE en BEAUCE représentant la commune de Villeau propriétaire du chemin rural n° 2 dit de Rouvray-Saint-Florentin à Teillay sur la commune de Villeau (28), atteste avoir pris connaissance des conditions de remise en état prévue sur la partie du chemin intégrée à la demande d'enregistrement de l'installation de stockage de déchets inertes présentée par la société RECYCLEO et accepte, tel que décrit dans le dossier d'enregistrement au chapitre « Condition de remise en état et usage futur du site », la remise en état du chemin en même lieu et place lors de la cessation d'activité et le retour à l'usage initial de chemin.

Fait à Villeau le 24 Janvier 2019,

Le Maire délégué,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Lirochon', written over a horizontal line.

Philippe Lirochon

François Couteau
5 rue des Eparges
28100 D R E U X

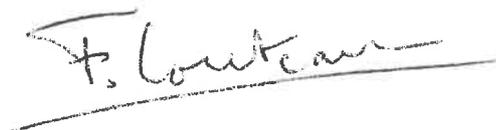
Ce 16/1/2019

Je, soussigné, François Couteau, propriétaire de 4 Hectares 94.80 sur la commune de Villeau, section ZB n°33,35, 37. 41.

Atteste avoir demandé à la Société RECYCLEO, d'intégrer ces parcelles enclavées sur trois faces dans la propriété de mon frère Daniel Couteau à qui je demande de me représenter d'ordinaire auprès de la Société Recycléo.

J'atteste également avoir pris connaissance des conditions de remise en état prévues de notre terrain dans le cadre de la demande d'enregistrement de l'installation de stockage de déchets inertes présentée par la Société Recycléo et acceptation telle que décrit dans le dossier de l'enregistrement au chapitre "conditions de remise en état et usage futur du site". Le principe de remise en état lors de la cessation d'activités et l'usage futur des terrains pour l'agriculture.

Ecrit pour faire et valoir ce que de droit.



F. Couteau

Pierre LHOPITEAU
1 rue de tandegué
Bisseau – Villeau
28150 – Eole en Beauce

Attestation,

Je, soussigné Pierre LHOPITEAU gérant de la SCEA de Bisseau et du GFA de Francoeur, atteste ce qui suit :

Le GFA de Francoeur, domicilié au 1 rue de Tandegué, Bisseau, Villeau, 28150, Eole en Beauce, est propriétaire des parcelles ZB52 et ZB12, lieu-dit « Les Marnières » à Villeau, suite à opération de remembrement avec transfert des parcelles au 5/06/2012.

La SCEA de Bisseau, domiciliée au 1 rue de Tandegué, Bisseau, Villeau, 28150, Eole en Beauce, est exploitante de ces parcelles suivant bail rural à long terme du 19/10/1984, avenant du 18/03/1994 et suivants.

Les parcelles ZB52 et ZB12 bordent pour partie le chemin communal dit chemin de Rouvray Saint Florentin qui se trouve décaissé suite à opérations antérieures d'extraction de marne. Les parcelles sont aussi en fort dévers à cet endroit.

Le GFA de Francoeur et la SCEA de Bisseau autorisent l'entreprise RECYCLEO à remettre à niveau les parcelles objets de la demande d'enfouissement, dans la tolérance de +40 à 50cm par rapport au niveau du terrain en limite de la parcelle ZB12, qui est à l'altitude 146.50m.

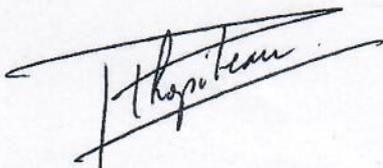
Cet accord est donné sous réserve des indemnités dues selon barème Chambre d'agriculture pour les travaux de terrassement. Cette indemnité sera versée au début des travaux de remblaiement et reconduite par année civile jusqu'à la fin du chantier. De plus, toute gêne occasionnée dans la libre circulation de la rampe d'irrigation entraînera une indemnité de perte d'exploitation sur toute la surface qui ne peut être irriguée par la rampe à cause des travaux objets de la présente autorisation.

Bisseau, le 05/05/2019

Bon pour accord

GFA de Francoeur

SCEA de Bisseau



Bon pour engagement

Entreprise RECYCLEO

RECYCLEO
12 rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS
☎ 01 40 41 60 40
RCS Paris 791 929 797
Sarl au capital de 200 000 €



Monsieur Daniel COUTEAU

Madame Nicole COUTEAU

1 rue de la Grande Barre

28150 VILLEAU

Ce 16/01/2019

Nous soussignés Monsieur Daniel COUTEAU ~~et mon épouse~~^{et} Madame Nicole COUTEAU, agriculteurs retraités 1 rue de la Grande Barre 28150 Villeau et propriétaire principal des parcelle cadastrée Z B sise à Villeau, pour une surface de 26 ha 79 48, plus 4 ha94 80, propriété de mon frère François Couteau, ainsi que les parcelles affectées par le redressement du chemin communal de Rouvray à Fains la Folie concernant le G F A Francoeur, et la partie du nouveau chemin en grande déclivité. Soit 4 ha 95 89

Attestons avoir demandé à la Société RECYCLEO d'engager la procédure d'autorisation d'ouvrir dans les déclivités de mes terrains un centre de stockage et d'enfouissement de déchets inertes présentée par la société RECYCLEO

Nous attestons également avoir pris connaissance des conditions de remise en état prévu de notre terrain dans le cadre de la demande d'enregistrement de l'installation de stockage de déchets inertes présentée par la société RECYCLEO et acceptation telle que décrit dans le dossier de l'enregistrement au chapitre « conditions de remise en état et usage futur du site » Le principe de remise en état lors de la cessation d'activité et l'usage futur des terrains pour l'agriculture.

Monsieur Daniel COUTEAU

Madame Nicole COUTEAU



Daniel COUTEAU

Répartition des nouvelles parcelles cadastrales

Après le remembrement de VILLEAU le 30 avril 2012

EVOLUTION DES PARCELLES CONCERNEES CONTRAT de FORTAGE REMIS à JOUR

DECLARATION de PROPRIETE : après modification avec le remembrement

Monsieur et Mme Daniel COUTEAU propriétaire en communauté

Nouvelle parcelle reçue du remembrement , parcelle Garniert >

Z B 53					7 ha 92 59
Z B 7	7 ha 80 00	>	1ha.04 83	Z B 46	6 ha 75 17 .
-Lhopiteau			1 ha 04 83		
ZB 16	3 ha 72 25	>	0 ha 73 31	Z B 49	2 ha 98 94 -
Commune , chemin déplacé en bas			0 ha 73 31		
					17 ha 6670

Bien propre M. Daniel COUTEAU

Z B 15	2 ha 94 00	>	Z B 15	2 ha 94 00
Z B 16	3 ha 72 25	>	Z B 16	3 ha 72 25
Z B 17	0 ha 80 00	>	Z B 17	0 ha 80 00
Z B 39	1 ha 66 53	>	Z B 39	1 ha 66 53
			9 12 78	26 ha 79 48

Monsieur François COUTEAU

Z B 33	2 ha 84 25	>	Z B 33	2 ha 84 25
Z B 35	1 ha 61 94		Z B 35	1 ha 61 94
Z B 37	0 ha 39 09	>	Z B 37	0 ha 39 09
Z B 41	0 ha 09 52	>	Z B 41	0 ha 09 52
			4.94 80	31 ha 74 28

Plateforme Méac en face de l'usine le long de la rouette, avec un tapis et poste de Gaz de ville

Z B 34, Z B 36, ZB 38 poue 1 ha 02 46

Oléoduc en travers.

Z C 1	0 ha 50 50	>	0 ha 07 81	Z C 50	0 ha 42 69
Z C 2	3 ha 65 20	>	0 ha.52 94	Z C 53	3 ha 12 26
Z C 3	6 ha 61 80		0 ha 89 65	> Z C 54	5 ha 72 15
Z C 4	10 ha 56 80	>	1 ha 27 34	ZC 57	9 ha 29 46
Z C 5	11ha 42 90	>	1 ha 06 48	Z B 58	10 ha 36.42
Z C 31	0 ha 94 62	>	0 ha 06 84	Z C 61	0 ha 87 78

<i>Section Z C Lhopiteau</i>	3 ha 91 06
<i>Section Z B Lhopiteau</i>	1 ha 04 83
<i>Surface déplacement du chemin</i>	4 ha 95 89

Total Z B et Z C 66 ha 36 90 68 ha 00 68

Secteur Z K

Monsieur et Mme Daniel COUTEAU propriétaire en commun

Z K 15	2 ha 72 70	>	Z K 15	2 ha 72 70
Z K 17	1 ha 30 37	>	Z K 17	1 ha 30 37
Z K 20	10 ha 51 28	>	Z K 20	10 ha 51 28

Contrat Méac passage du tapis du 10 déc 1998

Bien propre M. Daniel COUTEAU

Z K 32	11 ha 18 17	>	Z K 32	11 ha 18 17
--------	-------------	---	--------	-------------

25 ha 72 52

25 ha 72 52

93 ha 73 20

Monsieur Daniel COUTEAU
Madame Nicole COUTEAU

1, rue de la Grande Barre
28150 VILLEAU

Fait à VILLEAU, le 24/07/2019

Nous soussignés Monsieur Daniel COUTEAU et son épouse Madame Nicole COUTEAU, agriculteurs retraités 1 rue de la Grande Barre 28150 Villeau et propriétaire principal des parcelle cadastrée Z B sise à Villeau, pour une surface de 26 ha 79 48, plus 4 ha94 80, propriété de mon frère François Couteau, ainsi que les parcelles affectées par le redressement du chemin communal de Rouvray à Fains la Folie concernant le G F A Francoeur, et la partie du nouveau chemin en grande déclivité.

Attestons avoir demandé à la Société RECYCLEO d'engager la procédure d'autorisation d'ouvrir dans les déclivités de mes terrains un centre de stockage et d'enfouissement de déchets inertes présentée par la société RECYCLEO

Nous attestons également avoir pris connaissance des conditions de remise en état prévu de notre terrain dans le cadre de la demande d'enregistrement de l'installation de stockage de déchets inertes présentée par la société RECYCLEO et acceptation telle que décrit dans le dossier de l'enregistrement au chapitre « conditions de remise en état et usage futur du site » Le principe de remise en état lors de la cessation d'activité et l'usage futur des terrains pour l'agriculture.

Nous rajoutons dans la liste des parcelles (contrat de forage remis à jour) de notre courrier du 16 janvier 2019, les parcelles ZB 46, ZB 49, et ZB 50 (bien propre de Monsieur COUTEAU).

Monsieur Daniel COUTEAU



Madame Nicole COUTEAU



Daniel et Nicole COUTEAU
Agriculteurs retraités
Propriétaires à Villeau
1 rue de la Grande Barre
28150 Eole en Beauce

Objet : Acceptation de la demande de Prolongation partielle, et dans le temps par la société « RECYCLEO » de l'exploitation des parcelles définies pour le rechargement dans les zones dites 3 et 4, en cours d'exploitation. et valant pour le temps d'exploitation de la nouvelle phase.

Sur la Zone 3 pour permettre l'utilisation de la voie goudronnée, préservant la route D 12 des sorties de la recharge vers la zone d'accès à établir probable de la Zone 5 avec passage de l'oléoduc renforcé d'un pont, pour le temps de rechargement de cette zone 5 dont le projet est en cours, sur ces parcelles qui ont été objet de modifications, lors du remembrement de la commune de Villeau.

Zone 4, ou le chantier de comblement a commencé ce printemps, et qui devra se doubler temporairement lors de l'ouverture du chantier de cette nouvelle zone 5.

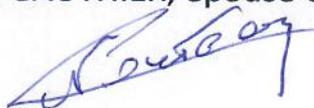
Parcelles pour partie en bien propre Daniel Couteau et pour partie en bien de communauté, nous acceptons la demande de prolongation partielle demandée par la société « RECYCLEO ».

Fait à Villeau le 18 Juin 2019

Daniel COUTEAU



Nicole GAUTHIER, épouse Couteau



Annexe 2 : ELEMENTS DE CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

BILAN ET COMPTE DE RESULTATS
01/07/2016 au 30/06/2017



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01072016	et clos le	30062017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL RECYCLEO 12 RUE DE VARIZE 28000 CHARTRES	
SIRET 7 9 1 9 2 9 7 9 7 0 0 0 1 1	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire ordinaire et de gypse

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	
		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET FREDERIC NABET 172 rue de Courcelles 75017 PARIS	
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 08012018 Lieu: CHARTRES
	Qualité et nom du signataire: SERGE MERTEL DE LA CHESNAYE
	Signature: Gérant
Tél:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Désignation de l'entreprise : <u>SARL RECYCLEO</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1 2 </u>					
Adresse de l'entreprise <u>12 RUE DE VARIZE 28000 CHARTRES</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>0 6 </u>					
Numéro SIRET * <u>7 9 1 9 2 9 7 9 7 0 0 0 1 1</u>			Néant <input type="checkbox"/> †				
			Exercice N clos le, <u>3 0 0 6 2 0 1 7</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	209 785	61 499	148 286	
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6 800	1 985	4 815	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	11 492	6 216	5 277	
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	15		15	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG	13 026		13 026	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	8 475		8 475		
TOTAL (II)		BJ	BK	249 594	69 700	179 893	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	443 001		443 001	
	Autres créances (3)	BZ	CA	129 956		129 956	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	1 945		1 945	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	13 920		13 920	
	TOTAL (III)	CJ	CK	588 822		588 822	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	838 416	69 700	768 716	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SARL RECYCLEO		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 000...)	DA		200 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		1 281	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="BI"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG		12 937	
	Report à nouveau	DH		(113 324)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		15 800	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		116 695	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		108 953	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV		112 324	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		298 001	
	Dettes fiscales et sociales	DY		120 512	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		12 230	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC		652 020		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		768 716		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		1 281	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		652 020		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		55 265		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF
		FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP
	Autres produits (I) (11)			FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX
	Salaires et traitements *			FY
	Charges sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA
				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG
opérations et commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
Total des produits financiers (V)			GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
Total des charges financières (VI)			GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : SARL RECYCLEO		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (I) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

BILAN ET COMPTE DE RESULTATS
01/07/2017 au 30/06/2018



Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01072017	et clos le	30062018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL RECYCLEO 12 RUE DE VARIZE 28000 CHARTRES			
SIRET	7 9 1 9 2 9 7 9 7 0 0 0 1 1	Mél:	vb@recycleo.fr
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Extraction de pierres ornementales et de construction, de calSvous avez changé d'activité, cochez la case ie et d'ardoise

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	218 072
	Bénéfice imposable à 15 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quaterdecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zone franche urbaine <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET FREDERIC NABET 172 rue de Courcelles 75017 PARIS Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 07122018 Lieu: CHARTRES
Tél:	Qualité et nom du signataire: Gérant SERGE MARTEL DE LA CHE Signature:

Désignation de l'entreprise : <u>SARL RECYCLEO</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>12 RUE DE VARIZE 28000 CHARTRES</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>		
Numéro SIRET * <u>79192979700011</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <u>31/01/2018</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	89 981
Constructions	AP	AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 384	
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 348	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	13 004
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	28 475
TOTAL (II)		BJ	BK	
		290 300	101 713	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG	
		1 945	1 945	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
		10 719	10 719	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
		591 531	591 531	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	LA	
		881 831	101 713	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
Clause de réserve de propriété :		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		SARL RECYCLEO		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 000...)	DA	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	12 937		
	Report à nouveau	DH	(98 242)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(217 550)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	(100 855)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	133 840		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	341 257		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	292 981		
	Dettes fiscales et sociales	DY	107 707		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	5 187		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	880 972		
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	780 117		
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	2 000		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	880 972			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	105 299			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
Désignation de l'entreprise :		SARL RECYCLEO							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">}</div> <div> biens * services * </div> </div>	FD		FE		FF		
			FG	1 119 403	FH		FI	1 119 403	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 119 403	FK		FL	1 119 403		
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	1 298			
	Autres produits (I) (11)				FQ	4 733			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 125 433	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
Variation de stock (marchandises)*						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	35 858		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 065 103		
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	2 727		
Salaires et traitements *						FY	99 526		
Charges sociales (10)						FZ	43 744		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	}		- dotations aux amortissements *		GA	32 013	
					- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC			
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD					
Autres charges (12)				GE	53 906				
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 332 877		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(207 444)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 156		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	6 156		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 156)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(213 600)		

④

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL RECYCLEO		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 950	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	3 950	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(3 950)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 125 433	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 342 983	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	(217 550)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	2 525
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 298
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	53 632
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
AMENDES ET PENALITES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				3 950		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

BILAN ET COMPTE DE RESULTATS
01/07/2018 au 30/06/2019

SARL RECYCLEO

Numéro SIRET : 79192979700029

Code APE : 0811Z

12 Rue Notre dame des Victoire
75002 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/07/2018 au 30/06/2019

Cabinet Frédéric NABET

Expert-Comptable

Commissaire Aux Comptes

5, rue Nicolas Chuquet 75017 PARIS

Tel: 01.43.80.33.37

SIRET: 424 732 162 00039

le 18/10/2019

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
ACTIF	2
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
PASSIF	3
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
Compte de résultat	4
Bilan détaillé	6
ACTIF	6
<i>Actif immobilisé</i>	<i>6</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>6</i>
PASSIF	8
<i>Capitaux Propres</i>	<i>8</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>8</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>8</i>
Compte de résultat détaillé	10
Liase 19 IS RN	14
Soldes intermédiaires de gestion	38
Soldes intermédiaires de gestion détaillé	40
TableauFinancement OEC	43

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SARL RECYCLEO pour l'exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 43 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	962 848,17 Euros
chiffre d'affaires	1 472 761,06 Euros
résultat net comptable	62 822,76 Euros

Fait à PARIS
Le 04/10/2019

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet CABINET FREDERIC NABET

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	236 967	119 200	117 767	138 336	- 20 569
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 800	4 705	2 095	3 416	- 1 321
Autres immobilisations corporelles	13 688	10 444	3 244	5 341	- 2 097
Immobilisations en cours	36 444		36 444		36 444
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	15		15	15	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	14 686		14 686	13 004	1 682
Autres immobilisations financières	28 475		28 475	28 475	
TOTAL (I)	337 076	134 349	202 727	188 587	14 140
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	624 508		624 508	456 715	167 793
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	26 274		26 274	36 746	- 10 472
. Personnel	18 767		18 767	18 639	128
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				1 093	- 1 093
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	64 320		64 320	61 355	2 965
. Autres	5 119		5 119	4 319	800
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 945		1 945	1 945	
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	19 188		19 188	10 719	8 469
TOTAL (II)	760 121		760 121	591 531	168 590
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 097 197	134 349	962 848	780 117	182 731

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 200 000)	200 000	200 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	2 000	2 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	12 937	12 937	
Report à nouveau	-315 792	-98 242	- 217 550
Résultat de l'exercice	62 823	-217 550	280 373
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-38 032	-100 855	62 823
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	2 758	28 541	- 25 783
. Découverts, concours bancaires	48 524	105 299	- 56 775
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	414 721	341 257	73 464
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341 506	292 981	48 525
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	15 606	10 068	5 538
. Organismes sociaux	10 504	8 952	1 552
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 551		2 551
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	131 471	88 688	42 783
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	558		558
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	32 681	5 187	27 494
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 000 880	880 972	119 908
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	962 848	780 117	182 731

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total			
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	1 472 761		1 472 761	1 119 403	353 358	31,57	
Chiffres d'affaires Nets	1 472 761		1 472 761	1 119 403	353 358	31,57	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				1 298	- 1 298	-100	
Autres produits			3 062	4 733	- 1 671	-35,31	
Total des produits d'exploitation (I)			1 475 823	1 125 433	350 390	31,13	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			32 233	35 858	- 3 625	-10,11	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes			1 143 803	1 065 103	78 700	7,39	
Impôts, taxes et versements assimilés			3 482	2 727	755	27,69	
Salaires et traitements			101 876	99 526	2 350	2,36	
Charges sociales			41 090	43 744	- 2 654	-6,07	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			32 695	32 013	682	2,13	
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant							
Dotations aux provisions pour risques et charges							
Autres charges			51 463	53 906	- 2 443	-4,53	
Total des charges d'exploitation (II)			1 406 641	1 332 877	73 764	5,53	
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			69 181	-207 444	276 625	133,35	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (V)							
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilées			3 904	6 156	- 2 252	-36,58	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement							
Total des charges financières (VI)			3 904	6 156	- 2 252	-36,58	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-3 904	-6 156	2 252	36,58	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			65 277	-213 600	278 877	130,56	

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	379	3 950	- 3 571	-90,41
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 076		2 076	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 455	3 950	- 1 495	-37,85
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 455	-3 950	1 495	37,85
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 475 823	1 125 433	350 390	31,13
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 413 000	1 342 983	70 017	5,21
RESULTAT NET	62 823	-217 550	280 373	128,88
Dont Crédit-bail mobilier		2 525	- 2 525	-100
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Terrains	236 967	119 200	117 767	138 336	- 20 569
21210000000 AGENC./AMENAGMT.TERRAINS NUS	236 967		236 967	228 317	8 650
28121000000 AMT.AGENC/AMGT. TERRAINS NUS		119 200	-119 200	-89 981	- 29 219
Installations tech., matériel & outillage indu	6 800	4 705	2 095	3 416	- 1 321
21540000000 MATERIEL INDUSTRIEL	6 020		6 020	6 020	
21550000000 OUTILLAGE INDUSTRIEL	780		780	780	
28154000000 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL		3 944	-3 944	-2 818	- 1 126
28155000000 AMORT OUTILLAGE INDUSTRIEL		761	-761	-566	- 195
Autres immobilisations corporelles	13 688	10 444	3 244	5 341	- 2 097
21810000000 INSTAL./AGENC.DIVERS	7 426		7 426	7 426	
21820000000 MATERIEL DE TRANSPORT	1 103		1 103	1 103	
21830000000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	5 159		5 159	5 159	
28181000000 AMORT.AG.CONS.DIVERS		5 634	-5 634	-4 705	- 929
28182000000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		1 103	-1 103	-791	- 312
28183000000 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE		3 707	-3 707	-2 852	- 855
Immobilisations en cours	36 444		36 444		36 444
23120000000 TERRAINS EN COURS	36 444		36 444		36 444
Autres participations	15		15	15	
26121000000 PARTICIPATION CREDIT MUTUEL 03/2013	15		15	15	
Prêts	14 686		14 686	13 004	1 682
27431000000 PRET PERSONNEL COLOGER FRETY	2 086		2 086	404	1 682
27432000000 PRET PERSONNEL BRIGAUT V.	12 600		12 600	12 600	
Autres immobilisations financières	28 475		28 475	28 475	
27511000000 DEPOT GARANTIE STEL LOCAUX	1 439		1 439	1 439	
27512000000 DEPOT GARANTIE MEDIC LOC MATERIEL	1 000		1 000	1 000	
27513000000 DEPOT GARANTIE INTER LOCATION	5 516		5 516	5 516	
27514000000 DEPOT GARANTIE VOVES	520		520	520	
27515000000 DEPOT GARANTIE TRANSP CONVECTIS	20 000		20 000	20 000	
TOTAL (I)	337 076	134 349	202 727	188 587	14 140
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	624 508		624 508	456 715	167 793
41110000000 CLIENTS VENTES DE BIENS SERVICES	624 508		624 508	450 178	174 330
41810000000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR				6 538	- 6 538
. Fournisseurs débiteurs	26 274		26 274	36 746	- 10 472
40110000000 FOURN ACHATS DE BIENS OU SERV	26 274		26 274	36 746	- 10 472
. Personnel	18 767		18 767	18 639	128
42110000000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	511		511	233	278
42510000000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	18 256		18 256	18 406	- 150
. Etat, impôts sur les bénéfices				1 093	- 1 093
44400000000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES				1 093	- 1 093
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	64 320		64 320	61 355	2 965
44562100000 ETAT TVA S/IMMOS 20%	2 596		2 596	13 840	- 11 244
44566100000 ETAT TVA S/ABS 20%	46 273		46 273	45 009	1 264
44567000000 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	14 056		14 056		14 056
44581000000 ETAT ACOMPTES TVA REEL SIMPLIFIE				2 506	- 2 506
44586000000 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	1 202		1 202		1 202
44587000000 ETAT TVA S/FACT.A ETABLIR	193		193		193
. Autres	5 119		5 119	4 319	800
46720000000 DEB ET CRED DIVERS : FRAIS GERANCE	3 674		3 674	3 174	500
46780000000 DEB ET CRED DIVERS : BRIGAUT	1 145		1 145	1 145	
46781000000 DEB & CRED DIVERS : M. TAVERNARI	300		300		300

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Disponibilités 5120000000 CREDIT MUTUEL FOND BLOQUES	1 945 1 945		1 945 1 945	1 945 1 945	
Charges constatées d'avance 4860000000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	19 188 19 188		19 188 19 188	10 719 10 719	8 469 8 469
TOTAL (II)	760 121		760 121	591 531	168 590
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 097 197	134 349	962 848	780 117	182 731

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 200 000) 10130000000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	200 000 200 000	200 000 200 000	
Réserve légale 10612000000 RESERVE LEGALE	2 000 2 000	2 000 2 000	
Autres réserves 10688000000 AUTRES RESERVES	12 937 12 937	12 937 12 937	
Report à nouveau 11900000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBITEUR	-315 792 -315 792	-98 242 -98 242	- 217 550 - 217 550
Résultat de l'exercice	62 823	-217 550	280 373
TOTAL (I)	-38 032	-100 855	62 823
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts 16412000000 PRET CREDIT MUTUEL 100.000~ 09/2015	2 758 2 758	28 541 28 541	- 25 783 - 25 783
. Découverts, concours bancaires 51210000000 CREDIT MUTUEL	48 524 48 524	105 299 105 299	- 56 775 - 56 775
Associés 45510000000 ASSOCIES C/PTE COURANT FFITE 45511000000 ASSOCIES C/C : FRANCE ANNONCE 45580000000 ASSOCIES INTERETS COURUS	414 721 81 011 325 000 8 710	341 257 11 011 325 000 5 245	73 464 70 000 3 465
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 40110000000 FOURN ACHATS DE BIENS OU SERV 40810000000 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	341 506 334 296 7 210	292 981 292 981	48 525 41 315 7 210
. Personnel 42820000000 PERS CONGES A PAYER	15 606 15 606	10 068 10 068	5 538 5 538
. Organismes sociaux 43100000000 SECURITE SOCIALE 43700000000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX 43710000000 COT RETRAITES REUNICA 43820000000 ORG.SOC. CONGES A PAYER	10 504 3 955 294 2 978 3 277	8 952 3 812 294 2 732 2 114	1 552 143 246 1 163
. Etat, impôts sur les bénéfices 44400000000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	2 551 2 551		2 551 2 551
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 44551000000 ETAT TVA A DECAISSER 44571100000 ETAT TVA COLLECTEE 20% 44587000000 ETAT TVA S/FACT.A ETABLIR	131 471 131 471	88 688 2 506 85 092 1 090	42 783 - 2 506 46 379 - 1 090
. Autres impôts, taxes et assimilés 44210000000 ETAT - PRELEVEMENT A LA SOURCE	558 558		558 558
Autres dettes 41110000000 CLIENTS VENTES DE BIENS SERVICES 41970000000 CLIENTS AUTRES AVOIRS 46710000000 DEB ET CRED DIVERS : COLOGER FRETU 46782000000 DEB & CRED DIV : ELSMC	32 681 7 284 1 157 240 24 000	5 187 4 430 757	27 494 2 854 1 157 - 517 24 000
TOTAL (IV)	1 000 880	880 972	119 908

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation
TOTAL PASSIF (I à V)	962 848	780 117	182 731

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	1 472 761		1 472 761	1 119 403	353 358	31,57
70600000003 PRESTATIONS LEJEUNE P	34 240		34 240	61 200	- 26 960	-44,05
70600000007 PRESTATIONS S.L.B	234 136		234 136	370 830	- 136 694	-36,86
70600000008 PRESTATIONS CITY BENN				1 050	- 1 050	-100
70600000009 PRESTATIONS LUXO BENN	76 350		76 350	2 875	73 475	N/S
70600000010 PRESTATIONS TRANSP. P	19 500		19 500	15 700	3 800	24,20
70600000012 PRESTATIONS TRANSP. P	100		100	700	- 600	-85,71
70600000014 PRESTATIONS HENRY & S	118 612		118 612	22 380	96 232	429,99
70600000020 PRESTATIONS VITRY DEM				53 194	- 53 194	-100
70600000022 PRESTATIONS ROUSTAIN	28 092		28 092	24 500	3 592	14,66
70600000025 PRESTATIONS SEGF	16 746		16 746	30 160	- 13 414	-44,48
70600000026 PRESTATIONS MGRA de A	21 136		21 136	32 900	- 11 764	-35,76
70600000027 PRESTATIONS BATI G CO				3 740	- 3 740	-100
70600000028 PRESTATIONS SUEZ ENVI	413 846		413 846	314 004	99 842	31,80
70600000033 PRESTATIONS SYLVAIN B	7 494		7 494	10 150	- 2 656	-26,17
70600000036 PRESTATIONS LUXO OUES	1 200		1 200		1 200	N/S
70600000038 PRESTATIONS SUEZ RV I	57 337		57 337	-12 888	70 225	544,89
70600000039 PRESTATIONS SITA IDF	1 884		1 884	16 525	- 14 641	-88,60
70600000040 PRESTATIONS SITA IDF				5 006	- 5 006	-100
70600000042 PRESTATION SERVICES S				7 797	- 7 797	-100
70600000043 PRESTATIONS CETRI	92 226		92 226	92 610	- 384	-0,41
70600000044 PRESTATIONS ALPERENV	1 134		1 134	1 625	- 491	-30,22
70600000045 PRESTATIONS TTC	23 237		23 237	7 524	15 713	208,84
70600000046 PRESTATIONS CITY BENN	19 756		19 756	660	19 096	N/S
70600000047 PRESTATIONS ECO BTP E	209 540		209 540	34 980	174 560	499,03
70600000048 PRESTATIONS TRANSPORT	8 120		8 120	22 062	- 13 942	-63,19
70600000049 PRESTATIONS TRANSP PU	240		240	120	120	100,00
70600000050 PRESTATIONS ADA RESEA	456		456		456	N/S
70600000051 PRESTATIONS MDS	266		266		266	N/S
70600000052 PRESTATIONS METALION	13 605		13 605		13 605	N/S
70600000053 SOUS TRAITANCE TRANSP	6 572		6 572		6 572	N/S
70600000054 PRESTATIONS RT BATIME	822		822		822	N/S
70600000055 PRESTATIONS REVIVAL A	29 207		29 207		29 207	N/S
70600000056 PRESTATIONS REVIVAL C	7 396		7 396		7 396	N/S
70600000058 REVIVAL NOISY LE SEC	14 953		14 953		14 953	N/S

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
7060000059 PRESTATIONS REVIVAL I	8 777		8 777	8 777	N/S
7083000000 LOCATIONS DIVERSES	5 781		5 781	5 781	N/S
Chiffre d'affaires Net	1 472 761		1 472 761	1 119 403	31,57

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de 7910000000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION			1 298	- 1 298
			1 298	- 1 298	-100
Autres produits		3 062	4 733	- 1 671	-35,31
7580000000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE		3 062	4 733	- 1 671	-35,31
Total des produits d'exploitation (I)		1 475 823	1 125 433	350 390	31,13
Achats de matières premières et autres approvisionnement		32 233	35 858	- 3 625	-10,11
6022100000 ACHATS COMBUSTIBLES		32 233	35 858	- 3 625	-10,11
Autres achats et charges externes		1 143 803	1 065 103	78 700	7,39
6040000000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERVICE		3 276	1 495	1 781	119,13
6043000000 PRESTATIONS LOGISTIQUE TRANCITY		7 080	24 175	- 17 095	-70,71
6044000000 PRESTATION NET RENOV		12 150	3 850	8 300	215,58
6044100000 PRESTATIONS NSBT		917		917	N/S
6045000000 PRESTATION SITA SUEZ		9 943	15 380	- 5 437	-35,35
6047000000 PRESTATIONS FEES FFITE		15 000	30 000	- 15 000	-50,00
6048000000 PRESTATION JRT SERVICES		12 500	27 500	- 15 000	-54,55
6049000000 PRESTATION YOUSAAS		446		446	N/S
6061000000 ACHATS FOURN.NON STOCK.(ENERGIE EAU)		9 195	619	8 576	N/S
6063000000 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT		19 707	6 029	13 678	226,87
6064000000 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES		994	1 091	- 97	-8,89
6068100000 ACHAT VETEMENTS DE TRAVAIL		1 302	1 645	- 343	-20,85
6110000003 ST TRANSP PREMAT		14 890	780	14 110	N/S
6110000004 ST TRANSP PREJAM		27 070	5 800	21 270	366,72
6110000005 ST TRANSP ST JAMET		2 020		2 020	N/S
6110000006 ST TRANSP SABATTE		243 360	312 040	- 68 680	-22,01
6110000007 ST TRANSP BARIAU LECLERC		179 820	148 540	31 280	21,06
6110000008 ST TRANSP GHESTEM CENTRE			1 420	- 1 420	-100
6110000010 ST TRANSP CAPLAIN		61 980	36 900	25 080	67,97
6110000013 ST TRANSP BOUCHER			420	- 420	-100
6110000015 ST TRANSP DELCROIX		42 560	37 580	4 980	13,25
6110000016 ST TRANSP MDS		1 604	3 600	- 1 996	-55,44
6110000018 ST TRANSP SELI			6 800	- 6 800	-100
6110000019 ST TRANSP CARRE PIERRE		4 540	3 940	600	15,23
6110000021 ST TRANSP FRAGNER		67 410	88 620	- 21 210	-23,93
6110000022 ST TRANSP MARCHAND		3 990		3 990	N/S
6110000023 ST TRANSP ROUXEL		13 540	9 190	4 350	47,33
6110000024 ST TRANSP TTB		420	880	- 460	-52,27
6110000025 ST TRANSP PUISEAUX		18 530	33 220	- 14 690	-44,22
6110000026 ST TRANSP FRANCK HENRY		620	400	220	55,00
6110000027 ST TRANSP GHESTEM BERRY			26 120	- 26 120	-100
6110000029 ST TRANSP GHESTEM NORMANDIE			600	- 600	-100
6110000031 ST TRANSP TRJ		440	1 320	- 880	-66,67
6110000032 ST TRANSP LHOIR		790	1 720	- 930	-54,07
6110000033 ST TRANSP CONVECTIS			9 000	- 9 000	-100
6110000034 ST TRANSP GELIN			600	- 600	-100
6110000035 ST TRANSP 3T TRANSPORT			1 080	- 1 080	-100
6110000036 ST TRANSP HUBERT		121 260	800	120 460	N/S
6110000037 ST TRANSP S.T.M		1 000	6 820	- 5 820	-85,34
6110000038 ST TRANSP PEIGNE		820	600	220	36,67
6110000039 ST TRANSP DAUVILLIERS		440	220	220	100,00
6110000040 ST TRANSP AFTI		220	1 080	- 860	-79,63
6110000042 ST TRANSP SFRT			1 320	- 1 320	-100

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
61100000043 ST TRANSP STL TRANSGO TRGO		220	- 220	-100
61100000044 ST TRANSP MAUFFREY BERRY	22 230		22 230	N/S
61100000045 ST TRANSP DES ILES	49 650		49 650	N/S
61100000046 ST TRANSP RIVIERE	200		200	N/S
61220000001 C.B. CREDIPAR CITREON		2 525	- 2 525	-100
61321000000 LOCATIONS BUREAUX STEL	1 243	7 857	- 6 614	-84,18
61325000000 LOCATION JRT	3 000		3 000	N/S
61351000000 LOCATIONS DE MACHINES	1 960		1 960	N/S
61351000002 LOC MACHINES INTER LOCATION	91 424	112 071	- 20 647	-18,42
61353000000 LOCATION MATERIELS DIVERS	4 164	3 200	964	30,12
61355000000 LOCATION CREDIPAR DT-273-WH		867	- 867	-100
61356000000 LOCATION CREDIPAR EP-475-VM PICASSO	804	3 750	- 2 946	-78,56
61400000000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIE	300	1 240	- 940	-75,81
61520000000 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	48		48	N/S
61551000000 ENT & REP VEHICULES	1 211	1 052	159	15,11
61552000000 ENT & REP MACHINES	8 268	4 103	4 165	101,51
61560000000 MAINTENANCE	3 816	3 339	477	14,29
61610000000 ASSUR MULTIRISQUES	1 059	1 362	- 303	-22,25
61611000000 AXA ASSU PACK GREEN	3 843	3 843		0,00
61612000000 AXA RC PRESTATAIRE	1 912	3 054	- 1 142	-37,39
61613000000 ASSU CREDIPAR CITROEN		898	- 898	-100
61614000000 ALLIANZ ASSU AUTO	1 176	1 130	46	4,07
61615000000 ASS AUTO MAAF		1 007	- 1 007	-100
61700000000 ETUDES ET RECHERCHES	2		2	N/S
62110000000 PERSONNEL INTERIMAIRE	9 145	1 153	7 992	693,15
62260000000 HONORAIRES COMPTABLES	12 515	13 435	- 920	-6,85
62261000000 HONORAIRES CONSEILS	4 000	14 962	- 10 962	-73,27
62280000000 DIVERSES REMUN INTERMEDIAIRES HONORAIRES		7 999	- 7 999	-100
62340000000 CADEAUX A LA CLIENTELE		478	- 478	-100
62360000000 CATALOGUES ET IMPRIMES	55		55	N/S
62410000000 TRANSPORTS S/ACHATS	1 815	1 681	134	7,97
62510000000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	8 849	10 210	- 1 361	-13,33
62560000000 MISSIONS	1 035		1 035	N/S
62570000000 RECEPTIONS	5 083	6 433	- 1 350	-20,99
62600000000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS	484	89	395	443,82
62610000000 ORANGE	1 736	286	1 450	506,99
62700000000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 943	3 664	- 721	-19,68
Impôts, taxes et versements assimilés	3 482	2 727	755	27,69
63120000000 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	617		617	N/S
63330000000 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	499	803	- 304	-37,86
63511000000 IMPOTS CFE - CVAE	2 230		2 230	N/S
63512000000 IMPOTS TAXES FONCIERES		1 924	- 1 924	-100
63513000000 IMPOTS LOCAUX AUTRES	136		136	N/S
Salaires et traitements	101 876	99 526	2 350	2,36
64110000000 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE	95 259	105 790	- 10 531	-9,95
64120000000 PERS CONGES PAYES	5 538	-8 597	14 135	164,42
64140000000 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 078	2 333	- 1 255	-53,79
Charges sociales	41 090	43 744	- 2 654	-6,07
64510000000 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	34 235	39 125	- 4 890	-12,50
64530000000 PERS COTISATIONS RETRAITES - REUNICA	6 780	7 518	- 738	-9,82
64580000000 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX	1 163	-1 805	2 968	164,43
64900000000 CICE	-1 088	-1 093	5	0,46
Dotations aux amortissements sur immobilisations	32 695	32 013	682	2,13
68112000000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	32 695	32 013	682	2,13
Autres charges	51 463	53 906	- 2 443	-4,53
65110000000 REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS	33 453	35 632	- 2 179	-6,12
65111000000 REDEVANCE CONVENT* FORTAGE COUTEAU	18 000	18 000		0,00
65800000000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	10	274	- 264	-96,35
Total des charges d'exploitation (II)	1 406 641	1 332 877	73 764	5,53
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	69 181	-207 444	276 625	133,35

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Intérêts et charges assimilées	3 904	6 156	- 2 252	-36,58
66110000000 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	419	1 055	- 636	-60,28
66150000000 INTERETS COMPTES COURANTS DEPOTS CRED	3 464	5 083	- 1 619	-31,85
66160000000 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS FINANCEMEN	20	18	2	11,11
Total des charges financières (VI)	3 904	6 156	- 2 252	-36,58
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-3 904	-6 156	2 252	36,58
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	65 277	-213 600	278 877	130,56
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	379	3 950	- 3 571	-90,41
67120000000 EXCEPT PENALITES ET AMENDES	379	3 950	- 3 571	-90,41
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 076		2 076	N/S
67520000000 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES CORPORELS	2 076		2 076	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 455	3 950	- 1 495	-37,85
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 455	-3 950	1 495	37,85
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 475 823	1 125 433	350 390	31,13
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 413 000	1 342 983	70 017	5,21
RESULTAT NET	62 823	-217 550	280 373	128,88
Dont Crédit-bail mobilier		2 525	- 2 525	-100
61220000001 C.B. CREDIPAR CITREON		2 525	- 2 525	-100

Liasse 19 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Designation de l'entreprise : SARL RECYCLEO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise : 12 Rue Notre dame des Victoire 75002 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * 7 9 1 9 2 9 7 9 7 0 0 0 2 9			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, 3 0 0 6 2 0 1 9			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	119 200	
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 705	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	10 444	
	Immobilisations en cours	AV	AW	36 444	
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	15	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG	14 686	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	28 475	
TOTAL (II)		BJ	BK	134 349	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et fins	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
CREANCES	Cherchs et comptes rattachés (3)*	BX	BY	624 508	
	Autres créances (3)	BZ	CA	114 480	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	1 945	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	19 188	
	TOTAL (III)	CJ	CK	760 121	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Paiements de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	962 848	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété :		Stocks		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL RECYCLEO		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 000)	DA	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * BJ)	DG	12 937		
	Report à nouveau	DH	(315 792)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	62 823		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(38 032)		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	51 282		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs BI)	DV	414 721		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	341 506		
	Dettes fiscales et sociales	DY	160 690		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régular.	Autres dettes	EA	32 681		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 000 880			
	Ecart de conversion passif *	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	962 848		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	2 000		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 000 880			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	48 524			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL RECYCLEO		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	379		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	2 076		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 455		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(2 455)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			IX				
Impôts sur les bénéfices *			X				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 475 823		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 413 000		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	62 823		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP		
			Crédit bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G 1)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octes)				RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	51 453		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Baccise N			
AMENDES ET PENALITES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
VNC ELEMENTS ACTIFS CEDES				379			
				2 076			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Baccise N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

SAGE Experts-comptables janvier 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL RECYCLEO										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I				1		2				3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG	228 317	KH		KI	8 650			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	6 800	KT		KU				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	7 426	KW		KX				
	Matériel de transport *				KY	1 103	KZ		LA	2 135			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 159	LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	36 444			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	248 806	LO		LP	47 229			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U	15	8V		8W					
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	41 479	IU		IV	2 086				
TOTAL IV				LQ	41 494	LR		LS	2 086				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	290 300	ØH		ØJ	49 315				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		3		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	236 967	LY	236 967	LZ	236 967	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	6 800	MK	6 800	ML	6 800	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		7 426	MN	7 426	MO	7 426	
		Matériel de transport		IV		MP	2 135	1 103	MQ	1 103	MR	1 103	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	5 159	MT	5 159	MU	5 159	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	36 444	NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	2 135	NH	293 899	NI	257 456		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	15	ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	404	2F	43 161	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ	404	NK	43 176	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	2 539	ØL	337 076	ØM	257 456		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032


**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL RECYCLEONéant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	=
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL RECYCLEO</u>								Néant <input type="checkbox"/> *																																																																																																																																							
CADRE A																																																																																																																																															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																																																																																																																																															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN																																																																																																																																						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH																																																																																																																																						
Terrains			PI		PJ		PK		PL																																																																																																																																						
Constructions			PM		PN		PO		PQ																																																																																																																																						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC																																																																																																																																						
Autres immobilisations corporelles			QD		QE		QF		QG																																																																																																																																						
TOTAL III			QU		QV		QW		QX																																																																																																																																						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN		ØP		ØQ		ØR																																																																																																																																						
CADRE B																																																																																																																																															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																																																																																																																																															
DOTATIONS																																																																																																																																															
REPRISES																																																																																																																																															
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Immobilisations amortissables</th> <th colspan="3">DOTATIONS</th> <th colspan="3">REPRISES</th> <th rowspan="2">Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice</th> </tr> <tr> <th>Colonne 1 Différentiel de durée et autres</th> <th>Colonne 2 Mode dégressif</th> <th>Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel</th> <th>Colonne 4 Différentiel de durée et autres</th> <th>Colonne 5 Mode dégressif</th> <th>Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Frais établissements TOTAL I</td> <td>M0</td> <td>N1</td> <td>N2</td> <td>N3</td> <td>N4</td> <td>N5</td> <td>N6</td> </tr> <tr> <td>Autres immob. incorporelles TOTAL II</td> <td>M7</td> <td>N8</td> <td>P6</td> <td>P7</td> <td>P8</td> <td>P9</td> <td>Q1</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>Q2</td> <td>Q3</td> <td>Q4</td> <td>Q5</td> <td>Q6</td> <td>Q7</td> <td>Q8</td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>Q9</td> <td>R1</td> <td>R2</td> <td>R3</td> <td>R4</td> <td>R5</td> <td>R6</td> </tr> <tr> <td> Sur sol propre</td> <td>R7</td> <td>R8</td> <td>R9</td> <td>S1</td> <td>S2</td> <td>S3</td> <td>S4</td> </tr> <tr> <td> Sur sol d'autrui</td> <td>S5</td> <td>S6</td> <td>S7</td> <td>S8</td> <td>S9</td> <td>T1</td> <td>T2</td> </tr> <tr> <td> Inst. gales, agenc. et am. des const.</td> <td>T3</td> <td>T4</td> <td>T5</td> <td>T6</td> <td>T7</td> <td>T8</td> <td>T9</td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>U1</td> <td>U2</td> <td>U3</td> <td>U4</td> <td>U5</td> <td>U6</td> <td>U7</td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>U8</td> <td>U9</td> <td>V1</td> <td>V2</td> <td>V3</td> <td>V4</td> <td>V5</td> </tr> <tr> <td> Mat. bureau et inform. mobilier</td> <td>V6</td> <td>V7</td> <td>V8</td> <td>V9</td> <td>W1</td> <td>W2</td> <td>W3</td> </tr> <tr> <td> Emballages récup. et divers</td> <td>W4</td> <td>W5</td> <td>W6</td> <td>W7</td> <td>W8</td> <td>W9</td> <td>X1</td> </tr> <tr> <td>TOTAL III</td> <td>X2</td> <td>X3</td> <td>X4</td> <td>X5</td> <td>X6</td> <td>X7</td> <td>X8</td> </tr> <tr> <td>Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV</td> <td>NL</td> <td></td> <td></td> <td>NM</td> <td></td> <td></td> <td>NO</td> </tr> <tr> <td>Total général (I + II + III + IV)</td> <td>NP</td> <td>NQ</td> <td>NR</td> <td>NS</td> <td>NT</td> <td>NU</td> <td>NV</td> </tr> <tr> <td>Total général non venant (NP + NQ + NR)</td> <td>NW</td> <td></td> <td></td> <td>NY</td> <td></td> <td></td> <td>NZ</td> </tr> </tbody> </table>										Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Frais établissements TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6	Autres immob. incorporelles TOTAL II	M7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	Inst. gales, agenc. et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	Autres immobilisations corporelles	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO	Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																								
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel																																																																																																																																									
Frais établissements TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6																																																																																																																																								
Autres immob. incorporelles TOTAL II	M7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1																																																																																																																																								
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8																																																																																																																																								
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6																																																																																																																																								
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4																																																																																																																																								
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2																																																																																																																																								
Inst. gales, agenc. et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9																																																																																																																																								
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7																																																																																																																																								
Autres immobilisations corporelles	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5																																																																																																																																								
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3																																																																																																																																								
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1																																																																																																																																								
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8																																																																																																																																								
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO																																																																																																																																								
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV																																																																																																																																								
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ																																																																																																																																								
CADRE C																																																																																																																																															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8																																																																																																																																						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR																																																																																																																																						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2019

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	I	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

SAGE Experts-comptables janvier 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	14 686	UR		US	14 686		
	Autres immobilisations financières			UT	28 475	UV		UW	28 475		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	624 508		624 508				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	18 767		18 767				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	64 320		64 320			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	31 393		31 393				
	Charges constatées d'avance			VS	19 188		19 188				
	TOTAUX				VT	801 338	VU	758 177	VV	43 161	
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD	2 086					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	404					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	48 524		48 524					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 758		2 758					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	341 506		341 506					
Personnel et comptes rattachés			8C	15 606		15 606					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	10 504		10 504					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 551		2 551					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	131 471		131 471					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	558		558					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI	414 721		414 721					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	32 681		32 681					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX				VY	1 000 880	VZ	1 000 880				
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	25 783	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Experts-comptables - Janvier 2019

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-ASD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL RECYCLEO		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le 31/12/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	62 823
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-A du C.G.I.)						WF	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	
Amendes et pénalités						WJ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Moins-values nettes à long terme							
- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
- imposées aux taux de 0 %							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *							
- Plus-values nettes à court terme							
- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *							
Intérêts excédentaires (art. 39-L-3° et 212 du C.G.I.)						SU	
Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)						SX	
Zones d'entreprises * (activité exonérée)						SW	
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						MB	379
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
						TOTAL I	63 202
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Plus-values nettes à long terme							
- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
- imposées au taux de 0 %							
- imposées au taux de 19 %							
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Majoration d'amortissement *							
Entreprises nouvelles - (Répète d'entreprises en difficulté 44 après)						K9	
Entreprises nouvelles (44 avant)						L2	
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 avant A)						L5	
Pôle de coopération hors CIG (art. 44 avant C)						L6	
Société investissements immobiliers (art. 208C)						K3	
Zone de reconstruction de la défense (44 avant A)						PA	
ZFU-TE (art. 44 avant et avant A)						OV	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 avant C)						1F	
Zone franche d'activité (art. 44 avant A)						XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 avant C)						PP	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 avant C)						PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé dont déduction exceptionnelle pour investissement *						X9	
Créance déduite par le report en arrière de déficit						ZI	1 088
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
						TOTAL II	1 088
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							
bénéfice (I moins II)						XI	62 114
déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	62 114

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL RECYCLEO		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	323 603	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	62 114	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	261 489	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	261 489	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	18 883	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL RECYCLEO										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(98 242)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(217 550)		Dividendes	- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE				
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	ØF	(315 792)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG		(315 792)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	940 715		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XX	102 896		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	9 145		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	16 515		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	74 532		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	2 230		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	1 252		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	253 000		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	240 694		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *							ØB	91 333		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	- Numéro de centre agréé *	XP									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL RECYCLEO						Néant <input type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾		Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée ⁽³⁾	Amortissements pratiqués et franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾		
I - Immobilisations*	1	Materiel de trans	2 135	59		2 076		
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente ⁽⁷⁾		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxable à 19 % ⁽¹¹⁾	
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
I - Immobilisations*	1	(2 076)	(2 076)					
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹²⁾			(2 076)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁰⁾			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹¹⁾				(Ventilation par ans)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL RECYCLEO Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) ③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies 0 du CGI) ④	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ② ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
 RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2019

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL RECYCLEO</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: SARL RECYCLEO		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01072018 et clos le: 30062019		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	2,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 472 761
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 472 761
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	3 062
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	3 062
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	124 742
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	948 698
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	102 596
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	51 463
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	2 076
TOTAL 3		OJ	1 229 575
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	246 248
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	246 248
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	1 472 761
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	2,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 7 / 2 0 1 8
Date de cessation		HR	3 0 / 0 6 / 2 0 1 9
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

Formulaire obligatoire
(art. 39 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062019 N° SIRET 7 9 1 9 2 9 7 9 7 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL RECYCLEO

ADRESSE (voie) 12 Rue Notre dame des Victoire

CODE POSTAL 75002 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S. Dénomination FRANCE ANNONCE

N° SIREN (si société établie en France) 339349888 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1000

Adresse : N° 12 Voie Rue notre Dame des Victoires

Code Postal 75002 Commune PARIS Pays

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination FINANCIERE FRANCAISE D'INVESTISSEMENT TECHNOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

N° SIREN (si société établie en France) 789059789 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1000

Adresse : N° 144 Voie BOULEVARD NATIONAL

Code Postal 92000 Commune NANTERRE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SADE Experts-comptables janvier 2019

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

30062019

N° SIRET

7 9 1 9 2 9 7 9 7 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL RECYCLEO

ADRESSE (voie)

12 Rue Notre dame des Victoire

CODE POSTAL

75002

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD	
				2019	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)					
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01072018		et clos le	
		30062019		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
				X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL RECYCLEO 12 Rue Notre dame des Victoire 75002 PARIS					
SIRET 7 9 1 9 2 9 7 9 7 0 0 0 2 9			Mél : vb@recycleo.fr		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire avec charge, d'activités porteuses et d'ardoise					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Bénéfice imposable à 29%	
				Déficit	
		Bénéfice imposable à 15%			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité,					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
CABINET FREDERIC NABET 5 rue Nicolas Chuquet 75017 PARIS					
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)			Date: 30092019 Lieu: PARIS		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Qualité et nom du signataire: Gérant SERGE MARTEL DE LA CHE		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature:		

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL RECYCLEOdu 01/07/2018Adresse 12 Rue Notre dame des Victoire 75002 PARISau 30/06/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	BRIGAUT VINCENT DIRECTEUR DE OPERATIONS				20 Rue Alexandre Barbaroux 92140				
2	COLOGER FRETU OMER CONDUCTEUR D'ENGIN				18 Allée Paul Langevin 93240				
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)									
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	1	2	3	4	5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	9
1	54 000				54 000				54 000
2	36 632				36 632				36 632
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	90 632				90 632				90 632

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		5 083
Total		5 083

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2019 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	95 715	- de l'exercice . 2019 . . ⑩	62 114
- de l'exercice précédent ⑩	111 134	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire <u>SERGE MARTEL DE LA CHESNAYE</u> <u>Gérant</u>		<u>À PARIS</u> , le <u>30/06/2019</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 07		au 30 / 06	ou au titre de l'année N
			Néant
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		1 088	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		18 130	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	1 472 761	1 119 403	353 358	31,57
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	1 472 761	1 119 403	353 358	31,57
- Matières premières et approvisionnements consommés	32 233	35 858	- 3 625	-10,11
- Sous-traitance directe	61 311	102 400	- 41 089	-40,13
Marge brute sur production (II)	1 379 217	981 145	398 072	40,57
Taux de marge brute sur production	93,65 %	87,65 %		
Marge brute globale (I + II)	1 379 217	981 145	398 072	40,57
Taux de marge brute globale	93,65 %	87,65 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	1 082 491	962 704	119 787	12,44
Valeur ajoutée produite	296 725	18 441	278 284	N/S
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	20,15 %	1,65 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 482	2 727	755	27,69
- Salaires et traitements	101 876	99 526	2 350	2,36
- Charges sociales	41 090	43 744	- 2 654	-6,07
Excédent brut d'exploitation	150 278	-127 556	277 834	217,81
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	10,20 %	-11,39 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	32 695	32 013	682	2,13
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	3 062	4 733	- 1 671	-35,31
- Autres charges de gestion courante	51 463	53 906	- 2 443	-4,53
+ Transfert de charges d'exploitation		1 298	- 1 298	-100
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	69 181	-207 444	276 625	133,35
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	4,70 %	-18,53 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	3 904	6 156	- 2 252	-36,58
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	65 277	-213 600	278 877	130,56
Résultat courant / chiffre d'affaires	4,43 %	-19,08 %		

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	379	3 950	- 3 571	-90,41
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 076		2 076	N/S
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-2 455	-3 950	1 495	37,85
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices				
Résultat net Comptable	62 823	-217 550	280 373	128,88
Résultat net / chiffre d'affaires	4,27 %	-19,43 %		

Soldes intermédiaires de gestion détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Variation	%
+Production vendue	1 472 761	1 119 403	353 358	31,57
7060000003 PRESTATIONS LEJEUNE PERE & FILS	34 240	61 200	- 26 960	-44,05
7060000007 PRESTATIONS S.L.B	234 136	370 830	- 136 694	-36,86
7060000008 PRESTATIONS CITY BENNES		1 050	- 1 050	-100
7060000009 PRESTATIONS LUXO BENNES	76 350	2 875	73 475	N/S
7060000010 PRESTATIONS TRANSP. PREMAT	19 500	15 700	3 800	24,20
7060000012 PRESTATIONS TRANSP. PREJAM	100	700	- 600	-85,71
7060000014 PRESTATIONS HENRY & STEYAERT	118 612	22 380	96 232	429,99
7060000020 PRESTATIONS VITRY DEMOL TP		53 194	- 53 194	-100
7060000022 PRESTATIONS ROUSTAIN	28 092	24 500	3 592	14,66
7060000025 PRESTATIONS SEGF	16 746	30 160	- 13 414	-44,48
7060000026 PRESTATIONS MGRA de AZEVEDO	21 136	32 900	- 11 764	-35,76
7060000027 PRESTATIONS BATI G CONCEPT		3 740	- 3 740	-100
7060000028 PRESTATIONS SUEZ ENVIRONNEMENT	413 846	314 004	99 842	31,80
7060000033 PRESTATIONS SYLVAIN BEGON FILS	7 494	10 150	- 2 656	-26,17
7060000036 PRESTATIONS LUXO OUEST	1 200		1 200	N/S
7060000038 PRESTATIONS SUEZ RV IDF (CSUEZ94)	57 337	-12 888	70 225	544,89
7060000039 PRESTATIONS SITA IDF (CSUEZ77)	1 884	16 525	- 14 641	-88,60
7060000040 PRESTATIONS SITA IDF (CSUEZ93)		5 006	- 5 006	-100
7060000042 PRESTATION SERVICES SUEZ RV (CSITA78)		7 797	- 7 797	-100
7060000043 PRESTATIONS CETRI	92 226	92 610	- 384	-0,41
7060000044 PRESTATIONS ALPERENVDTP	1 134	1 625	- 491	-30,22
7060000045 PRESTATIONS TTC	23 237	7 524	15 713	208,84
7060000046 PRESTATIONS CITY BENNES	19 756	660	19 096	N/S
7060000047 PRESTATIONS ECO BTP ENVT	209 540	34 980	174 560	499,03
7060000048 PRESTATIONS TRANSPORT DES ILES	8 120	22 062	- 13 942	-63,19
7060000049 PRESTATIONS TRANSP PUISEAUX	240	120	120	100,00
7060000050 PRESTATIONS ADA RESEAUX	456		456	N/S
7060000051 PRESTATIONS MDS	266		266	N/S
7060000052 PRESTATIONS METALION	13 605		13 605	N/S
7060000053 SOUS TRAITANCE TRANSP DES ILES	6 572		6 572	N/S
7060000054 PRESTATIONS RT BATIMENT	822		822	N/S
7060000055 PRESTATIONS REVIVAL ATHIS MONS	29 207		29 207	N/S
7060000056 PRESTATIONS REVIVAL CHATILLON	7 396		7 396	N/S
7060000058 REVIVAL NOISY LE SEC	14 953		14 953	N/S
7060000059 PRESTATIONS REVIVAL IVRY S/SEINE	8 777		8 777	N/S
7083000000 LOCATIONS DIVERSES	5 781		5 781	N/S
Production de l'exercice	1 472 761	1 119 403	353 358	31,57
- Matières premières et approvisionnements consommés	32 233	35 858	- 3 625	-10,11
60221000000 ACHATS COMBUSTIBLES	32 233	35 858	- 3 625	-10,11
- Sous-traitance directe	61 311	102 400	- 41 089	-40,13
60400000000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERVICE	3 276	1 495	1 781	119,13
60430000000 PRESTATIONS LOGISTIQUE TRANSCITY	7 080	24 175	- 17 095	-70,71
60440000000 PRESTATION NET RENOV	12 150	3 850	8 300	215,58
60441000000 PRESTATIONS NSBT	917		917	N/S
60450000000 PRESTATION SITA SUEZ	9 943	15 380	- 5 437	-35,35
60470000000 PRESTATIONS FEES FFITE	15 000	30 000	- 15 000	-50,00
60480000000 PRESTATION JRT SERVICES	12 500	27 500	- 15 000	-54,55
60490000000 PRESTATION YOUSAAAS	446		446	N/S
Marge brute sur production (II)	1 379 217	981 145	398 072	40,57
Taux de marge brute sur production	93,65 %	87,65 %		
Marge brute globale (I + II)	1 379 217	981 145	398 072	40,57
Taux de marge brute globale	93,65 %	87,65 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	1 082 491	962 704	119 787	12,44
60610000000 ACHATS FOURN.NON STOCK.(ENERGIE EAU)	9 195	619	8 576	N/S
60630000000 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT	19 707	6 029	13 678	226,87

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Variation	%
60640000000 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	994	1 091	- 97	-8,89
60681000000 ACHAT VETEMENTS DE TRAVAIL	1 302	1 645	- 343	-20,85
61100000003 ST TRANSP PREMAT	14 890	780	14 110	N/S
61100000004 ST TRANSP PREJAM	27 070	5 800	21 270	366,72
61100000005 ST TRANSP ST JAMET	2 020		2 020	N/S
61100000006 ST TRANSP SABATTE	243 360	312 040	- 68 680	-22,01
61100000007 ST TRANSP BARIAU LECLERC	179 820	148 540	31 280	21,06
61100000008 ST TRANSP GHESTEM CENTRE		1 420	- 1 420	-100
61100000010 ST TRANSP CAPLAIN	61 980	36 900	25 080	67,97
61100000013 ST TRANSP BOUCHER		420	- 420	-100
61100000015 ST TRANSP DELCROIX	42 560	37 580	4 980	13,25
61100000016 ST TRANSP MDS	1 604	3 600	- 1 996	-55,44
61100000018 ST TRANSP SELI		6 800	- 6 800	-100
61100000019 ST TRANSP CARRE PIERRE	4 540	3 940	600	15,23
61100000021 ST TRANSP FRAGNER	67 410	88 620	- 21 210	-23,93
61100000022 ST TRANSP MARCHAND	3 990		3 990	N/S
61100000023 ST TRANSP ROUXEL	13 540	9 190	4 350	47,33
61100000024 ST TRANSP TTB	420	880	- 460	-52,27
61100000025 ST TRANSP PUISEAUX	18 530	33 220	- 14 690	-44,22
61100000026 ST TRANSP FRANCK HENRY	620	400	220	55,00
61100000027 ST TRANSP GHESTEM BERRY		26 120	- 26 120	-100
61100000029 ST TRANSP GHESTEM NORMANDIE		600	- 600	-100
61100000031 ST TRANSP TRJ	440	1 320	- 880	-66,67
61100000032 ST TRANSP LHOIR	790	1 720	- 930	-54,07
61100000033 ST TRANSP CONVECTIS		9 000	- 9 000	-100
61100000034 ST TRANSP GELIN		600	- 600	-100
61100000035 ST TRANSP 3T TRANSPORT		1 080	- 1 080	-100
61100000036 ST TRANSP HUBERT	121 260	800	120 460	N/S
61100000037 ST TRANSP S.T.M	1 000	6 820	- 5 820	-85,34
61100000038 ST TRANSP PEIGNE	820	600	220	36,67
61100000039 ST TRANSP DAUVILLIERS	440	220	220	100,00
61100000040 ST TRANSP AFTI	220	1 080	- 860	-79,63
61100000042 ST TRANSP SFRT		1 320	- 1 320	-100
61100000043 ST TRANSP STL TRANSGO TRGO		220	- 220	-100
61100000044 ST TRANSP MAUFFREY BERRY	22 230		22 230	N/S
61100000045 ST TRANSP DES ILES	49 650		49 650	N/S
61100000046 ST TRANSP RIVIERE	200		200	N/S
61220000001 C.B. CREDIPAR CITREON		2 525	- 2 525	-100
61321000000 LOCATIONS BUREAUX STEL	1 243	7 857	- 6 614	-84,18
61325000000 LOCATION JRT	3 000		3 000	N/S
61351000000 LOCATIONS DE MACHINES	1 960		1 960	N/S
61351000002 LOC MACHINES INTER LOCATION	91 424	112 071	- 20 647	-18,42
61353000000 LOCATION MATERIELS DIVERS	4 164	3 200	964	30,12
61355000000 LOCATION CREDIPAR DT-273-WH		867	- 867	-100
61356000000 LOCATION CREDIPAR EP-475-VM PICASSO	804	3 750	- 2 946	-78,56
61400000000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIE	300	1 240	- 940	-75,81
61520000000 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	48		48	N/S
61551000000 ENT & REP VEHICULES	1 211	1 052	159	15,11
61552000000 ENT & REP MACHINES	8 268	4 103	4 165	101,51
61560000000 MAINTENANCE	3 816	3 339	477	14,29
61610000000 ASSUR MULTIRISQUES	1 059	1 362	- 303	-22,25
61611000000 AXA ASSU PACK GREEN	3 843	3 843		0,00
61612000000 AXA RC PRESTATAIRE	1 912	3 054	- 1 142	-37,39
61613000000 ASSU CREDIPAR CITROEN		898	- 898	-100
61614000000 ALLIANZ ASSU AUTO	1 176	1 130	46	4,07
61615000000 ASS AUTO MAAF		1 007	- 1 007	-100
61700000000 ETUDES ET RECHERCHES	2		2	N/S
62110000000 PERSONNEL INTERIMAIRE	9 145	1 153	7 992	693,15
62260000000 HONORAIRES COMPTABLES	12 515	13 435	- 920	-6,85
62261000000 HONORAIRES CONSEILS	4 000	14 962	- 10 962	-73,27
62280000000 DIVERSES REMUN INTERMEDIAIRES HONORAIRES		7 999	- 7 999	-100
62340000000 CADEAUX A LA CLIENTELE		478	- 478	-100
62360000000 CATALOGUES ET IMPRIMES	55		55	N/S

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Variation	%
6241000000 TRANSPORTS S/ACHATS	1 815	1 681	134	7,97
6251000000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	8 849	10 210	- 1 361	-13,33
6256000000 MISSIONS	1 035		1 035	N/S
6257000000 RECEPTIONS	5 083	6 433	- 1 350	-20,99
6260000000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS	484	89	395	443,82
6261000000 ORANGE	1 736	286	1 450	506,99
6270000000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 943	3 664	- 721	-19,68
Valeur ajoutée produite	296 725	18 441	278 284	N/S
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	20,15 %	1,65 %		
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 482	2 727	755	27,69
6312000000 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	617		617	N/S
6333000000 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	499	803	- 304	-37,86
6351100000 IMPOTS CFE - CVAE	2 230		2 230	N/S
6351200000 IMPOTS TAXES FONCIERES		1 924	- 1 924	-100
6351300000 IMPOTS LOCAUX AUTRES	136		136	N/S
- Salaires et traitements	101 876	99 526	2 350	2,36
6411000000 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE	95 259	105 790	- 10 531	-9,95
6412000000 PERS CONGES PAYES	5 538	-8 597	14 135	164,42
6414000000 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 078	2 333	- 1 255	-53,79
- Charges sociales	41 090	43 744	- 2 654	-6,07
6451000000 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	34 235	39 125	- 4 890	-12,50
6453000000 PERS COTISATIONS RETRAITES - REUNICA	6 780	7 518	- 738	-9,82
6458000000 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX	1 163	-1 805	2 968	164,43
6490000000 CICE	-1 088	-1 093	5	0,46
Excédent brut d'exploitation	150 278	-127 556	277 834	217,81
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	10,20 %	-11,39 %		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	32 695	32 013	682	2,13
6811200000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	32 695	32 013	682	2,13
+Autres produits de gestion courante	3 062	4 733	- 1 671	-35,31
7580000000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	3 062	4 733	- 1 671	-35,31
- Autres charges de gestion courante	51 463	53 906	- 2 443	-4,53
6511000000 REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS	33 453	35 632	- 2 179	-6,12
6511100000 REDEVANCE CONVENT* FORTAGE COUTEAU	18 000	18 000		0,00
6580000000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	10	274	- 264	-96,35
+Transfert de charges d'exploitation		1 298	- 1 298	-100
7910000000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION		1 298	- 1 298	-100
Résultat d'exploitat° (hors charges & prod.financie	69 181	-207 444	276 625	133,35
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	4,70 %	-18,53 %		
- Intérêts et charges assimilées	3 904	6 156	- 2 252	-36,58
6611000000 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	419	1 055	- 636	-60,28
6615000000 INTERETS COMPTES COURANTS DEPOTS CRED	3 464	5 083	- 1 619	-31,85
6616000000 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS FINANCEMEN	20	18	2	11,11
Résultat courant avant impôts	65 277	-213 600	278 877	130,56
Résultat courant / chiffre d'affaires	4,43 %	-19,08 %		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	379	3 950	- 3 571	-90,41
6712000000 EXCEPT PENALITES ET AMENDES	379	3 950	- 3 571	-90,41
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 076	2 076		N/S
6752000000 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES CORPORELS	2 076		2 076	N/S
Résultat exceptionnel	-2 455	-3 950	1 495	37,85
Résultat net Comptable	62 823	-217 550	280 373	128,88
Résultat net / chiffre d'affaires	4,27 %	-19,43 %		

Tableau Financement OEC

SARL RECYCLEO

Tableau de financement OEC analysant la variation de trésorerie

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice préc. 30/06/2018 (12 mois)
<u>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>		
Capacité d'Autofinancement de l'Exercice	97 593	-185 537
- Transferts de Charges au Compte de Charges à Répartir		
- Augmentation des Frais d'Etablissement		
Capacité d'Autofinancement de l'Exercice Corrigée	97 593	-185 537
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-36 124	-55 806
- Fournisseurs d'immobilisations		
- Capital souscrit appelé non versé		
Variation du Besoin en Fonds de Roulement Corrigée	-36 124	-55 806
Flux net de trésorerie affecté à l'exploitation (A)	61 469	-241 343
<u>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</u>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-47 229	-20 728
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-2 086	-22 000
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières		
Subventions d'investissement reçues		
Fournisseurs d'immobilisations		
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	-49 315	-42 728
<u>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</u>		
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		
Réduction de capital		
Dividendes versés aux actionnaires		
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		
Remboursements d'emprunts	-25 783	-25 147
Avances reçues des tiers	70 404	394 184
Avances remboursées aux tiers		-135 000
Capital souscrit appelé non versé		
Flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)	44 621	234 037
VARIATION DE TRÉSORERIE (A + B + C)	56 775	-50 034
Trésorerie à l'ouverture (D)	-103 354	-53 320
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE (A + B + C + D)	-46 579	-103 354

COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL
01/07/2019 au 30/06/2020
01/07/2020 au 30/06/2021

Société RECYCLEO

RCS 791 929 797

Site de VILLEAU - 28150

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Période du 01/07/2019 au 30/06/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	2 670 000,00		2 670 000,00	100,00	1 984 000,00	100,00	686 000	34,58
Chiffres d'Affaires Nets	2 670 000,00		2 670 000,00	100,00	1 984 000,00	100,00	686 000	34,58

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)			2 670 000,00	100,00	1 984 000,00	100,00	686 000	34,58
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			60 000,00	2,25	40 000,00	2,02	20 000	50,00
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 800 000,00	67,41	1 423 500,00	71,75	326 500	22,94
Impôts, taxes et versements assimilés			10 000,00	0,37	5 000,00	0,25	5 000	100,00
Salaires et traitements			190 000,00	7,12	130 000,00	6,55	60 000	46,15
Charges sociales			90 000,00	3,37	56 000,00	2,82	34 000	60,71
Dotations aux amortissements sur immobilisations			40 000,00	1,50	30 000,00	1,51	10 000	33,33
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			50 000,00	1,87	50 000,00	2,52		0,00
Total des charges d'exploitation (II)			2 240 000,00	83,90	1 734 500,00	87,42	455 500	26,26
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			430 000,00	16,10	249 500,00	12,58	230 500	92,38
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			430 000,00	16,10	249 500,00	12,58	230 500	92,38

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2019 au 30/06/2021

Présenté en Euros

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 670 000,00	100,00	1 984 000,00	100,00	686 000	34,58
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 240 000,00	83,90	1 734 500,00	87,42	455 500	26,26
RÉSULTAT NET	430 000,00	16,10	249 500,00	12,58	230 500	92,38
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Période du 01/07/2019 au 30/06/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	2 670 000,00		2 670 000,00	100,00	1 984 000,00	100,00	686 000	34,58
706000 Prestations de services	2 610 000,00		2 610 000,00	97,75	1 944 000,00	97,98	666 000	34,26
708000 Produits des activités annexes	60 000,00		60 000,00	2,25	40 000,00	2,02	20 000	50,00
Chiffres d'Affaires Nets	2 670 000,00		2 670 000,00	100,00	1 984 000,00	100,00	686 000	34,58

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)	2 670 000,00		2 670 000,00	100,00	1 984 000,00	100,00	686 000	34,58
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			60 000,00	2,25	40 000,00	2,02	20 000	50,00
602210 Combustibles			60 000,00	2,25	40 000,00	2,02	20 000	50,00
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 800 000,00	67,41	1 423 500,00	71,75	326 500	22,94
604000 Achats études et prestat. services			30 000,00	1,12	5 000,00	0,25	5 000	100,00
604100 Prestations logistiques			80 000,00	2,99	50 000,00	2,52	10 000	20,00
606300 Fournit. entretien & petit equip.			30 000,00	1,12	20 000,00	1,01	10 000	50,00
611000 Sous-traitance generale			1 410 000,00	52,81	1 160 000,00	58,47	250 000	21,55
613000 Locations			130 000,00	4,86	100 000,00	5,04	20 000	20,00
615000 Entretien et réparations			20 000,00	0,75	15 000,00	0,76	5 000	33,33
616000 Primes d'assurance			11 000,00	0,41	9 000,00	0,45	2 000	22,22
621000 Personnel extérieur a l'entreprise			20 000,00	0,75	10 000,00	0,50	10 000	100,00
622600 Honoraires			20 500,00	0,77	16 500,00	0,83	4 000	24,24
625100 Voyages et déplacements			14 000,00	0,52	10 000,00	0,50	4 000	40,00
625700 Receptions			6 000,00	0,22	5 000,00	0,25	1 000	20,00
626000 Frais postaux et de télécomm.			24 500,00	0,92	20 000,00	1,01	4 500	22,50
627000 Services bancaires et assim.			4 000,00	0,15	3 000,00	0,15	1 000	33,33
Impôts, taxes et versements assimilés			10 000,00	0,37	5 000,00	0,25	5 000	100,00
635800 Autres droits			10 000,00	0,37	5 000,00	0,25	5 000	100,00
Salaires et traitements			190 000,00	7,12	130 000,00	6,55	60 000	46,15
641000 Rémunération du personnel			190 000,00	7,12	130 000,00	6,55	60 000	46,15
Charges sociales			90 000,00	3,37	56 000,00	2,82	34 000	60,71
645000 Charges de secur. soc. et prevoy.			90 000,00	3,37	56 000,00	2,82	34 000	60,71
Dotations aux amortissements sur immobilisations			40 000,00	1,50	30 000,00	1,51	10 000	33,33
681120 Immobilisations corporelles			40 000,00	1,50	30 000,00	1,51	10 000	33,33
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			50 000,00	1,87	50 000,00	2,52		0,00
651100 Redev. concess. brev, lic, marq,...			50 000,00	1,87	50 000,00	2,52		0,00
Total des charges d'exploitation (II)	2 240 000,00		2 240 000,00	83,90	1 734 500,00	87,42	455 500	26,26
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	430 000,00		430 000,00	16,10	249 500,00	12,58	230 500	92,38
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)						
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	430 000,00	16,10	249 500,00	12,58	230 500	92,38
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 670 000,00	100,00	1 984 000,00	100,00	686 000	34,58
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 240 000,00	83,90	1 734 500,00	87,42	455 500	26,26
RÉSULTAT NET	430 000,00	16,10	249 500,00	12,58	230 500	92,38
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 6816893

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
EURL RECYCLEO

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
12 RUE NOTRE DAME DES VICTOIRES
75002 PARIS

N° SIREN : 791929797

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾

Date de délivrance : le 17/05/2019

Service gestionnaire :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES PARIS 2E
EQUIPE IFU 2
13 RUE DE LA BANQUE
75111 PARIS CEDEX 02
TLJ 9H-12H ET 13H30-16H SAUF JEUDI 9H-12H ET SUR RDV
Tél. : 01 49 26 24 42
SIE.PARIS-2E@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

A ORLEANS, le 17/05/2019

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: <http://www.contact.urssaf.fr>
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 791929797

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

QJP8YGE5M3MO1K3

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SARL RECYCLEO
12 RUE NOTRE DAME DES VICTOI
75002 PARIS 02

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Luc BONNET
Directeur par Intérim

CODE DE SÉCURITÉ

QJP8YGE5M3M01K3

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SARL RECYCLEO
12 RUE NOTRE DAME DES VICTOI
75002 PARIS 02

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 2 salariés,
- pour une masse salariale de 8545 euros,
- au titre du mois de mars 2019,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
12 RUE DE VARIZE	28000 CHARTRES	79192979700011
12 RUE N DAME DES VICTOIRES	75002 PARIS 02	79192979700029

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 30/03/2019.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

Fait à : ORLEANS
le : 17/05/2019

Le Directeur
ou son délégué



Luc BONNET
Directeur par Intérim

FICHE DE POSTE ET PARCOURS PROFESSIONNEL DE L'AGENT D'EXPLOITATION

FICHE DE POSTE

ORGANISATION DE LA JOURNEE

De 7 h à 8H30 :

(récupération des bons)

- réception et contrôle visuel des bennes
- enregistrement des bons dans cahier d'admission
- repérer et isoler les bennes qui doivent être retirées (matérialiser la benne avec un piquet fluo)
- si nécessaire mise en œuvre de la procédure de refus

De 8H30 à 12H00 :

(récupération des bons)

- vérification des bennes déposées
- enregistrement des bons dans cahier d'admission
- mise en œuvre de la procédure de refus si besoin
- élimination des gravats indésirables dans benne spécifique SUEZ (déclencher les changements des bennes SUEZ environnement)

De 13H00 à 15H30 :

(récupération des bons)

- vérification des bennes déposées
- enregistrement des bons dans cahier d'admission
- mise en œuvre de la procédure de refus si besoin
- élimination des gravats indésirables dans benne spécifique SUEZ (déclencher les changements des bennes SUEZ environnement)

De 15H30 à 16H45 :

- maintenance du site
- nettoyage de la plateforme
- nettoyage de la piste

de 16H45 à 17H00 :

- enregistrement des bons dans cahier d'admission
- vérification des bons
- envoi photo du cahier des admissions de la journée

PARCOURS PROFESSIONNEL de Monsieur Fabrice TAVERNARI

La société RECYCLEO a souhaité s'attacher les services de M.Tavernari, aux vues de son expérience professionnelle.

Celle-ci est basée sur le contrôle de la qualité et le suivi par traçabilité de produits alimentaires et de la gestion d'équipe.

Nous sommes donc dans le cœur de cible de la personne recherchée pour ce poste.

(Extrait dossier déposé le 17 mai aux services de la Préfecture d'Eure et Loir)

Agent d'exploitation

- *Gérer au quotidien le site,*
- *Vérifier visuellement les apports (entrée et déchargement),*
- *Communiquer et faire appliquer les consignes de sécurité,*
- *Vérifier et maintenir les éléments de signalisation,*
- *Tenir à jour le cahier des entrées.*

1988 à 2017

Cadre au service Achat du Centre d'actions sociales de la Ville de Paris

- Responsable des produits alimentaires
- Contrôle des produits sur site de fabrication
- Suivi de la traçabilité des produits
- Contrôle des produits livrés
- Méthodologie appliquée HACCP

1986 à 1988

Directeur de Restaurant

- Etablissement les Ailes à Genève (Suisse)
- Gestion des approvisionnements
- Gestion du personnel
- Mise en œuvre du Contrôle de la Qualité

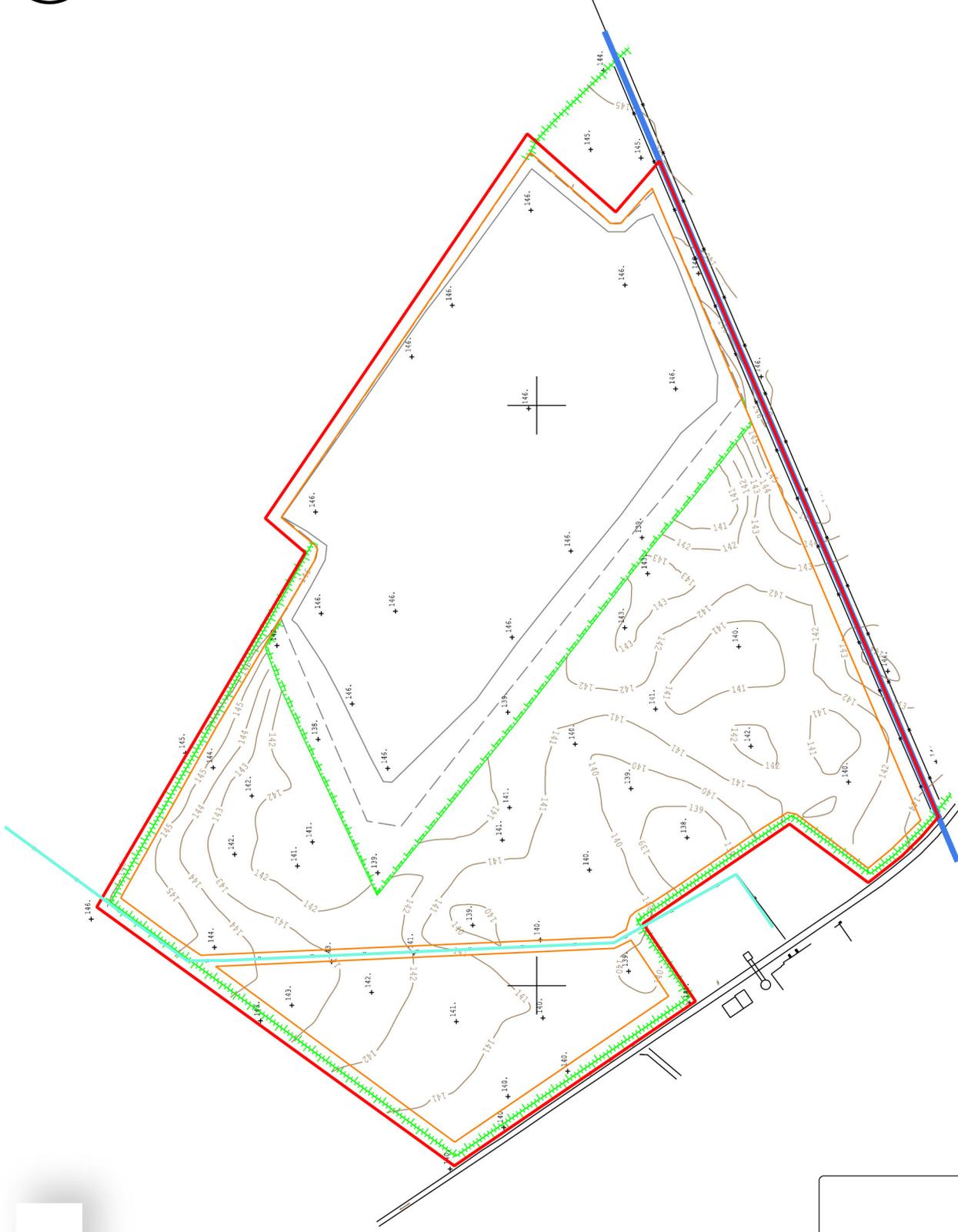
1984 à 1986

Cuisinier en Centre Hospitalier

- Etablissement saint Julien en Genevois (74)
- Confection de repas spécifiques – Diététique et Macrobiotiques
- Contrôle et application de la méthode HACCP

Annexe 3 : PLANS DE PHASAGE et COUPES

PHASE A



	Emprise du projet
	Limite d'extraction
	Talus de remblais
	Talus
	cours de niveau en m NGF
	Point coté en m NGF

Source : Conception ENCEM
 Echelle : 1 / 5 000
 ENCEM Nord-Centre

